

Feuille Fédérale

Berne, le 30 décembre 1966 118^e année Volume II

Nº 52

Parait, en règle générale, chaque semaine. Prix: 36 francs par an; 20 francs pour six mois, plus la taxe postale d'abonnement ou de remboursement.

9632

**Message
du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale
concernant des ouvrages militaires, des places d'armes
et des places de tirs**

(Du 23 décembre 1966)

Monsieur le Président et Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre, avec le présent message, un projet d'arrêté concernant des ouvrages militaires, des places d'armes et des places de tirs.

Nos propositions font suite aux messages du 13 septembre 1963 concernant des constructions militaires et des places d'armes (FF 1963, II, 653), du 14 décembre 1964 concernant l'acquisition de terrains pour les besoins de l'armée (FF 1964, II, 1674) et du 1^{er} juin 1965 concernant des ouvrages militaires (FF 1965, I, 1439). Elles découlent en outre des mesures envisagées dans le message du 28 mai 1965 concernant l'acquisition de matériel de guerre (programme d'armement de 1965; FF 1965, I, 1530), ainsi que de notre rapport du 13 mai 1966 concernant la situation et la planification relatives aux places d'armes, d'exercices et de tirs (postulat Baudère et motion Weisskopf; FF 1966, I, 761).

Les demandes de crédits sont présentées dans quatre groupes. Le premier concerne des constructions et installations militaires, le deuxième l'aménagement de places d'armes et de tirs, le troisième des acquisitions de terrains en cours et un crédit global pour des acquisitions imprévues, le quatrième des crédits additionnels complétant des crédits d'ouvrages. Le renchérissement constant dans le domaine de la construction a entraîné, pour divers projets, des frais supplémentaires que les crédits disponibles ne permettent pas de couvrir. Un certain nombre de crédits additionnels sont encore nécessaires pour d'autres raisons.

Les projets de construction ont été désignés selon l'ordre d'urgence et l'état d'avancement des études. Leur réalisation et les besoins financiers s'échelonneront sur dix ans environ. Les dépenses annuelles sont inscrites dans le

plan financier à longue échéance du département militaire. Les projets seront exécutés compte tenu des exigences de la politique conjoncturelle.

Sauf indication contraire, l'indice des prix au 1^{er} avril 1966 a servi de base au calcul des frais.

I. CONSTRUCTIONS MILITAIRES

1. Service technique

Fabrique de munitions, Altdorf, centrale thermique

(13 760 000 francs)

Le département militaire dispose de deux fabriques de munitions. Alors que celle de Thoune avait ouvert ses portes en 1864, la fabrique de munitions d'Altdorf a été construite en 1895 et agrandie en 1908; cette dernière occupe aujourd'hui quelque 1300 personnes.

La partie principale des bâtiments, à cheval sur le Schächenbach, est desservie, pour le chauffage des bureaux et des ateliers, par 4 grandes centrales de chauffage au mazout, 2 petites chaudières au mazout et 4 centrales de chauffage au charbon. 3 centrales disposent de chaudières électriques, qui ne sont cependant plus utilisées depuis longtemps, vu le coût élevé de leur exploitation. Divers bâtiments sont équipés en outre de grands chauffe-eau électriques ou de chauffe-bains. Toutes ces chaudières, une vingtaine, en service depuis plus de 25 ans en moyenne, nécessitent des réparations et sont surtout surchargées. La réserve est épuisée et les besoins caloriques de la fabrique ne sont plus assurés. Il manque aujourd'hui déjà quelque 1,5 million de kcal/h, qui doivent être compensées par l'apport d'énergie électrique de l'ordre de 1100 kWh, qui couvre 0,95 million kcal/h; on obtient le solde manquant, de 0,55 million de kcal/h, en poussant les chaudières.

Sans le recours aux installations électriques de chauffage, les besoins caloriques futurs, tels qu'ils sont calculés aujourd'hui, atteindront environ:

	En millions de kcal/h env.
— Chauffage des bureaux	5,5
— Chauffage des ateliers et production d'eau chaude ...	4,5
— Installations de ventilation (qui devront être fortement agrandies)	1,3
Total	<u>11,3</u>

Compte tenu d'un facteur de simultanéité de 90 pour cent, cela correspond à une fourniture d'énergie de quelque 10 millions kcal/h. De nouvelles installations devront donc répondre pour le moins à cette possibilité de production. Des études détaillées montrent que, pour des raisons d'exploitation et de frais,

les installations devront être centralisées. Une centrale permet en effet de fournir en tout temps à un point donné les quantités de chaleur nécessaires. La station d'incinération des ordures que prévoit d'ériger la commune d'Altdorf ne saurait fournir les calories nécessaires étant donné le volume trop faible des matières traitées.

En relation avec la reconstruction de la chaufferie, il importe aussi de rénover les installations de ventilation dans les ateliers de traitement des surfaces métalliques et de tournage des douilles. Le projet établi par la direction des constructions fédérales prend en outre en considération l'agrandissement futur des installations de production d'énergie et d'air comprimé. La plus grande partie des canaux de chauffage de la fabrique devront être praticables et permettre le passage de câbles et de conduites de tous genres.

Le projet prévoit comme source de chaleur l'eau bouillante. Celle-ci quitte la chaufferie à une température maximum de 180° et une pression de régime globale de 20 kg/cm². Une chute de température de 70° environ entre l'aller et le retour permet l'usage d'un diamètre de conduite économique pour le transport de la chaleur. En raison de la pression de régime relativement élevée, les chaudières des centrales actuelles seront remplacées par des échangeurs de chaleur. Les installations pourront y être raccordées à peu près sans modification. Des échangeurs seront montés séparément pour le réseau des ateliers et celui des bureaux.

En raison des besoins caloriques, une puissance de chauffe minimum de 10 millions kcal/h est prévue. Le projet comprend une chaufferie à trois chaudières tubulaires d'une puissance de 4 millions kcal/h. Une place est réservée au montage d'une quatrième chaudière, de puissance équivalente pour le moins. Tout sera mis en œuvre pour permettre d'alimenter la chaufferie par du mazout de densité lourde, légère ou extra légère. Deux réservoirs verticaux, d'une contenance de 500 m³ chacun, couvriront les besoins d'un semestre. Les citerne actuelles, d'une capacité totale de quelque 550 t, seront remplies exclusivement d'huile extra légère.

Le projet ne prévoit pas de constructions nouvelles (silos élevés, etc.) et d'installations techniques pour des carburants solides. Seul un emplacement en plein air est réservé en vue de l'aménagement éventuel d'un dépôt de charbon.

Le réseau d'alimentation calorique comprend 2 accumulateurs de 100 et 160 m³ et un réservoir d'expansion de 28 m³. L'installation servira à couvrir les besoins de pointe du démarrage matinal et suffira à couvrir la consommation journalière des ateliers. En outre, pendant les périodes de transition, c'est-à-dire lorsque le chauffage des bureaux est très réduit, elle permettra d'alimenter aussi les bâtiments pendant la nuit, sans recourir aux chaudières.

Il est urgent de procéder aux travaux projetés, qui constituent une amélioration réelle du chauffage de la fabrique. L'installation permettra d'obtenir des économies importantes sur des travaux de réparation, d'agrandissement, d'amé-

nagements provisoires, ainsi que sur les frais d'exploitation. Le coût des travaux, qui dureront au moins 4 ans, est estimé à :

	Francs
— Chaufferie	6 059 200
— Citernes	559 700
— Canaux de distribution	3 625 250
— Sous-stations	1 021 850
— Aménagements extérieurs	770 240
— Ventilation	746 310
— Imprévu	977 450
Crédit d'ouvrage	13 760 000

Sur cette somme, quelque 5,3 millions de francs sont destinés au remplacement (entretien), 2,4 millions à l'extension du réseau et 6 millions à la transformation, c'est-à-dire au regroupement dans une centrale unique et à la conversion du chauffage électrique en chauffage au mazout. La dépense de 6 millions de francs sera compensée par des économies de carburant et de courant électrique de 300'000 francs environ par année, ainsi que par d'autres réductions des frais d'exploitation dues à un service simplifié.

2. Troupes d'aviation et de défense contre avions

a. *Constructions et installations pour les avions Mirage (instruction, logement et mise en état de préparation)* (7 590 000 francs)

L'arrêté fédéral du 15 décembre 1965 concernant des ouvrages militaires (FF 1965, III, 739) a ouvert, notamment, un crédit de 13 600 000 francs pour les travaux de la première étape du programme de constructions et d'installations pour les Mirage dans le domaine de l'instruction, de l'entretien et de la mise en état de préparation.

A cet égard, le message du 1^{er} juin 1965 précisait qu'il était urgent d'entreprendre les travaux d'infrastructure groupés dans une première étape, pour laquelle ledit crédit aurait été précisément demandé; pour la seconde étape, une demande serait présentée ultérieurement. Il s'agit de constructions et d'installations concernant des équipements qui, à l'époque, n'avaient pas encore été désignés et qui, en partie, étaient moins urgents. Nous avions relevé que ces travaux entraîneraient des frais qui ne seraient guère plus élevés que ceux de la première étape.

L'acquisition des autres équipements a été réglée par l'arrêté fédéral du 12 octobre 1965 ouvrant des crédits additionnels pour l'acquisition d'avions de combat Mirage III, ainsi que de matériel pour les troupes d'aviation et les projets ont pu être dressés; il en résulte que les travaux de la seconde étape, limités au strict nécessaire, pourront être exécutés moyennant un crédit plus modeste; il s'agira des postes suivants:

Cavernes et points d'appui de guerre, aménagement et équipement

- Construction de 2 réservoirs d'acide nitrique,
- construction de places d'alarme et de ravitaillement pour les avions munis de fusées de propulsion d'appoint,
- aménagement dans les cavernes pour le service de reconnaissance aérienne,
- construction d'une plateforme d'essais des réacteurs des Mirage munis ou non de fusées de propulsion d'appoint.

Aérodromes d'entraînement, constructions et installations

- Construction d'une annexe à une halle d'avions et aménagement de locaux pour le service d'instruction,
- adaptation des installations d'alimentation en courant d'un aérodrome,
- installations pour le service de reconnaissance aérienne et photographique.

Base de remise en état, constructions et installations

- Installation d'un atelier pour le traitement des surfaces métalliques,
- construction d'un atelier pour les appareils gyroscopiques et électroniques,
- adaptation des installations de contrôle et des ateliers des fusées guidées d'avions,
- construction d'un banc de contrôle des fusées de propulsion d'appoint,
- adaptation des installations d'alimentation en courant de la base.

Les constructions, adaptations et installations prévues nécessitent un crédit d'ouvrage de 7 590 000 francs.

b. Autres constructions sur les aérodromes

(2 430 000 francs)

Une grande partie des travaux de contrôle et de réparation effectués sur des avions de combat sont complétés, avant que les appareils revisés puissent voler, par des mises au point au sol. Souvent les réacteurs doivent fonctionner continuellement à régime élevé, occasionnant un bruit très fort qui incommode le voisinage. Pour ramener cet inconvénient à une limite supportable, 2 aérodromes doivent être pourvus d'installations d'insonorisation permettant de procéder aux essais sans provoquer trop de bruit. Ces installations sont équipées d'un silencieux d'échappement des gaz destiné à atténuer le bruit des réacteurs.

Ces deux installations constituent une partie importante du programme de la lutte contre le bruit sur les aérodromes militaires selon notre rapport du 13 avril 1966 concernant la lutte contre le bruit (FF 1966, I, 629).

Les aires d'attente, halles et ateliers d'un des 2 aérodromes doivent être, de plus, clôturés pour des raisons de sécurité et pour en interdire l'accès aux tiers, ainsi que pour faciliter la surveillance.

Le crédit d'ouvrage demandé concerne:	Francs
— Installations d'insonorisation I	1 120 000
— Installations d'insonorisation II	1 160 000
— Acquisition du terrain	70 000
— Clôture	80 000
Total	2 430 000

3. Renforcement du terrain en relation avec la construction des routes nationales

(3 980 000 francs)

Fondée sur le message du 3 juillet 1959 (FF 1959, II, 97), la loi du 8 mars 1960 sur les routes nationales (FF 1960, I, 1163; art. 48) nous charge de fixer les principes de la mise en compte des frais de travaux d'adaptation que doivent subir les ouvrages militaires du fait de la construction des routes nationales. Nos arrêtés du 18 septembre 1961 et du 4 octobre 1965 précisent que le compte des routes nationales ne pourra supporter que les frais découlant de la construction des dispositifs de destruction, ainsi que du déplacement ou de l'adaptation d'ouvrages militaires dont l'efficacité sera menacée ou affaiblie par la construction des routes.

L'examen de certains projets de routes nationales en voie de réalisation a montré que l'on ne pourra pas toujours se contenter d'adaptations pour les ouvrages militaires. La construction des routes crée dans certains cas des situations telles qu'il devient inévitable de compléter le dispositif fortifié par de nouveaux ouvrages. Les frais ne peuvent donc pas être passés au compte de la construction des routes.

Etant donné que la nature, l'importance et les frais des nouveaux ouvrages ne peuvent être arrêtés qu'au moment où les plans d'exécution des routes sont déposés, les demandes de crédits ne pourront être présentées que successivement et selon les besoins. Le crédit d'ouvrage de 3 980 000 francs demandé aujourd'hui concerne le renforcement de 3 dispositifs fortifiés.

4. Extension du réseau des transmissions

(1 690 000 francs)

A partir de 1958, 5 demandes de crédits, soit 42 919 000 francs au total, ont été présentées dans les messages concernant des constructions militaires pour des projets relatifs aux transmissions. Nous avons souligné que, pour assurer en cas de guerre le fonctionnement des liaisons permanentes par fil de l'armée, le réseau des transmissions, établi selon un programme général, était constamment développé et adapté aux besoins de la troupe, en collaboration étroite avec les entreprises civiles des téléphones et télégraphes.

Les étapes précédentes de ce programme sont en partie achevées, en cours d'exécution ou de préparation. L'exécution de l'étape suivante nécessite un crédit d'ouvrage de 1 690 000 francs, de sorte que les deux tiers du programme général seront ainsi financés.

Les frais comprennent:	Francs
— Transformation d'une installation	1 480 000
— Adaptation d'une installation des téléphones	210 000
	<u>Crédit d'ouvrage</u>
	<u>1 690 000</u>

5. Ravitaillement de l'armée en vivres et carburants

a. Construction d'un magasin de subsistances

(3 060 000 francs)

En temps de paix et, à partir d'une situation logistique donnée, en cas de guerre aussi, l'armée reçoit de ses magasins et dépôts répartis dans tout le pays le tiers environ des vivres nécessaires. Il s'agit notamment du ravitaillement en denrées non périssables, telles que café, riz, sucre, pâtes, conserves, etc.

Un des magasins de l'armée de plus en plus encerclé par la zone industrielle, créée au cours des années par l'extension urbaine, devra être désaffecté sous peu. Une partie de ses locaux devront même être cédés prochainement en raison de la construction d'une route express. Pour remplacer en partie ce magasin qu'il faut abandonner, nous proposons d'en construire un nouveau à proximité d'une installation de réservoirs sur une parcelle appartenant à la Confédération. L'emplacement convient du point de vue du ravitaillement et des communications. Le bâtiment à carcasse de béton comprendrait un sous-sol et deux étages. Les deux rampes de chargement, l'une pourvue d'une voie de raccordement et monte-chARGE d'une capacité de 1,5 t environ, permettront la manutention rationnelle des denrées et leur empilage au moyen de palettes.

L'effectif du personnel restera le même.

Le crédit d'ouvrage demandé est destiné aux postes suivants:	Francs
— Construction	2 292 850
— Aménagements extérieurs.....	259 700
— Raccordement ferroviaire.....	206 100
— Objets mobiliers et d'aménagement	178 000
— Imprévu	123 350
	<u>Total</u>
	<u>3 060 000</u>

b. Transformation d'une installation de réservoirs en Suisse occidentale
 (1 400 000 francs)

Cette installation construite à la suite de la votation populaire du 4 juin 1939 sur les crédits destinés au renforcement de la défense nationale doit être soumise à des travaux de réfection, l'étanchéité des conduites laissant à désirer. Au cours de 1963, des traces d'huile diesel ont été découvertes dans un ruisseau coulant à proximité. Des recherches immédiates ont permis de déceler que les conduites reliant la gare de manutention aux réservoirs situés à quelque 560 m n'étaient plus étanches, par suite, vraisemblablement, de corrosion causées par des courants continus vagabonds. Cette opinion a été confirmée par la commission des corrosion de l'association suisse de technique électrique. Il n'est pas exclu qu'une mise en service des conduites provoque de nouvelles corruptions, c'est-à-dire de nouveaux dommages. On ne saurait admettre de tels risques.

Il est prévu dès lors de reconstruire l'installation pour qu'elle réponde aux besoins de l'exploitation tout en respectant les mesures plus sévères de la lutte contre la pollution des eaux. Les installations de transvasage et de remplissage des citernes ferroviaires et routières situées dans la localité, c'est-à-dire dans le périmètre de la gare, seront déplacées à proximité immédiate des réservoirs. Il faut pour cela renforcer la route d'accès utilisée par des poids lourds.

Une voie de raccordement pourra être construite avec l'accord des organes ferroviaires compétents, jusqu'au voisinage des réservoirs. Les dispositifs de transvasage et de remplissage des wagons-citernes y seront aménagés. Il faut acquérir quelque 2300 m² de terrain pour cette construction.

Les travaux prévus éviteront dans une large mesure des surprises telles que celles de 1963. Ils fourniront à l'armée la possibilité de se ravitailler sans difficulté dans ce dépôt.

Les frais s'élèveront à:

	Francs
— Constructions	737 930
— Installations mécaniques	355 800
— Installations électriques	43 600
— Acquisition du terrain	40 000
— Projet et direction des travaux	81 000
— Imprévu	<u>141 670</u>
Crédit d'ouvrage	1 400 000

6. Dépôt et entretien du matériel de guerre

a. Arsenal fédéral de Langnau i. E.

(1 140 000 francs)

Construit à la fin du siècle dernier, cet arsenal comprenait alors 3 bâtiments. 3 autres ont été construits entre 1935 et 1937, ainsi qu'un dépôt en 1962. Au cours des années, l'intendance s'est vu confier de nouvelles tâches importantes, telles que la gérance de plusieurs ouvrages souterrains; elle occupe aujourd'hui une trentaine de personnes. L'attribution de nouvelles tâches, ainsi que l'accroissement des quantités de matériel qui leur est lié, ont pour effet d'étendre les besoins en magasins, ateliers et locaux de travail en général; jusqu'ici, cette adaptation nécessaire n'a pas suivi le développement de l'entreprise.

Des études ont montré que la mesure la plus judicieuse pour rétablir la situation en ce qui concerne les ateliers, ainsi que les locaux d'administration et d'exploitation, consistait à construire un nouveau bâtiment et à adapter les autres. Il est prévu avant tout de compléter les ateliers mécaniques par une armurerie et d'aménager une buanderie appropriée. Il faut aussi prévoir un bureau, un nouveau local d'expédition, une salle avec vestiaires pour le personnel et un abri antiaérien. Ces travaux permettront aussi d'améliorer et d agrandir les locaux pour la remise en état de matériel aménagés provisoirement jusqu'ici. Il conviendra également, en raison de la consommation accrue d'eau chaude et de chaleur pour la nouvelle buanderie et les séchoirs, de reconstruire les anciennes installations de chauffage, qui sont aujourd'hui réparties dans l'ensemble de l'arsenal.

Le coût du projet de construction est estimé à:

	Francs
— Annexe aux ateliers	324 000
— Adaptations dans l'ancien bâtiment	25 000
— Transformations	119 000
— Centrale de chauffage et séchoir	370 000
— Travaux extérieurs et d'aménagement	143 000
— Objets mobiliers et d'exploitation	80 000
— Imprévu	79 000
Crédit d'ouvrage	
	1 140 000

b. Ateliers pour la défense contre avions

(7 510 000 francs)

Au cours du dernier service actif, des ateliers de réparation des véhicules à moteur ont été construits dans un village de l'Oberland bernois; depuis 1954, ces ateliers sont utilisés aussi par la défense contre avions et pour les appareils électriques. Depuis longtemps déjà, ils ne suffisent plus, tant en ce qui concerne la place que les installations, pour exécuter les tâches croissantes qui leur sont

confierées. Il est devenu indispensable de disposer de locaux plus grands et mieux installés pour les nouveaux canons de défense contre avions.

Il est prévu de construire dans le périmètre de l'arsenal un bâtiment de 3 étages à carcasse de béton. La partie principale sera constituée par la halle aux pièces, s'élevant sur une hauteur de 2 étages. Le sous-sol contiendra des magasins et l'abri antiaérien et les combles recevront des installations techniques. Les eaux usées passeront par une installation d'épuration.

Cette construction permettra aussi d'améliorer les conditions de travail dans les autres ateliers, notamment celui des accumulateurs, dont les installations sont dispersées sur 4 emplacements séparés par des distances allant jusqu'à 3,5 km; cet atelier pourra donc être regroupé dans le bâtiment principal, où il constituera une section d'exploitation.

Le terrain a déjà été acheté au compte du crédit global demandé pour des acquisitions imprévues de terrain dans notre message du 14 septembre 1962 concernant des ouvrages militaires et des places d'armes.

Le projet est devisé à :

	Francs
— Construction de l'atelier de défense contre avions	5 754 000
— Travaux extérieurs et d'aménagement	423 000
— Installation de l'atelier des accumulateurs dans le bâtiment actuel	304 000
— Objets mobiliers et d'exploitation	663 000
— Imprévu	366 000
Crédit d'ouvrage	<u>7 510 000</u>

c. Arsenaux, construction de bâtiment décentralisés

(18 740 000 francs)

Si l'on excepte les parcs des automobiles de l'armée achevés ou en cours d'exécution, aucune construction importante destinée à abriter le matériel de corps des troupes, dont les quantités ne cessent d'augmenter au fur et à mesure des livraisons faites au titre des programmes d'armement, n'a été entreprise pendant la dernière décennie. Cette situation avait provoqué des retards accusés, déjà avant les effets produits par l'organisation des troupes de 1961. Cette dernière a entraîné des modifications dans le dispositif de mobilisation, suivies de déplacements du matériel de corps, qui n'a pu être abrité qu'en partie dans des locaux ou dépôts loués, ainsi que sous des avant-toits ou en plein air.

En vertu de l'organisation des troupes de 1961 et de ses révisions, d'autres livraisons importantes de matériel ont été faites ou sont en cours. Nous pensons notamment au remplacement de la défense contre avions lourde par celle de calibre moyen, au matériel des troupes du génie largement renouvelé et à l'accroissement général du nombre des véhicules à moteur.

De plus, les arsenaux devront abriter aussi le nouveau matériel qui sera livré en vertu du programme d'armement de 1965. Des calculs ont montré qu'à elles seules ces livraisons exigeront des arsenaux la mise à disposition de quelque 50 000 m² pour le magasinage, sans tenir compte des places occupées dans les parcs des automobiles. Pour remédier à la situation précaire dans ce domaine, il est prévu de construire d'abord les 4 bâtiments décentralisés ci-après :

	Surface d'entreposage du bâtiment				
	I	II	III	IV	
	2 860 m ²	3 600 m ²	7 260 m ²	11 670 m ²	
		Coût en francs			
Construction	1 086 000	1 380 000	2 690 000	5 197 000	
Travaux extérieurs et d'aménagement	766 000	1 484 000	2 184 000	2 276 000	
Objets mobiliers et d'exploitation.....	70 000	120 000	190 000	280 000	
Imprévu	98 000	146 000	246 000	527 000	
Total	2 020 000	3 130 000	5 310 000	8 280 000	

Les éléments préfabriqués entreront pour une bonne part dans la construction. La direction des constructions fédérales a développé un modèle approprié. Il s'agit de bâtiments à 2 ou 3 étages, d'une hauteur de 19 m, d'un avant-toit de 4 m et du nombre désiré de fermes à intervalle de 6 m. Le rez-de-chaussée dispose d'un écartement des appuis de 6 × 4,5 m, la hauteur étant de 3,7 m. Les sommiers sont calculés de manière à pouvoir installer aux endroits voulus des mousfles ou d'autres engins de levage. L'étage, sans pilier, aura une hauteur de 2,4 m. Les façades longitudinales seront composées de plaques de béton préfabriquées et de fenêtres en béton. Pour le type de bâtiment à 3 étages, la construction comprendra un sous-sol. La charge utile au m² sera de 500 à 1500 kg.

Pour tous les bâtiments, le terrain est disponible.

d. Protection des eaux contre la pollution dans les arsenaux
(2 millions de francs)

La loi sur la protection des eaux contre la pollution, ainsi que l'ordonnance d'exécution, sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 1957. L'exécution est confiée aux cantons, qui, pour la plupart, ont pris les dispositions nécessaires entre-temps. Dans la majorité des cas, ce sont les communes qui ont été chargées de l'exécution des travaux dans ce domaine.

Une ordonnance du département militaire fédéral concernant les mesures à prendre par la troupe et l'administration militaire pour protéger les eaux contre la pollution est en préparation.

Les dispositions plus sévères dans le domaine de la protection des eaux exigent notamment de modifier les installations destinées au service de parc exécuté par la troupe. Etant donné que non seulement les canalisations des places de lavage, mais aussi celles des autres places servant à des travaux de nettoyage doivent passer par des séparateurs d'huile et de benzine, ces dernières devront être modifiées et les séparateurs devront être agrandis.

Il est difficile d'estimer ce que coûteront les travaux de protection contre la pollution des eaux qui seront entrepris dans les installations militaires. Un crédit global de 2 millions de francs est donc demandé initialement pour les premiers travaux d'un programme très vaste. Le département militaire fédéral réglera la libération de ce crédit.

*e. Installation de 2 magasins à munitions souterrains
(34 190 000 francs)*

Dans le message du 1^{er} juin 1965 concernant des ouvrages militaires, nous avons relevé que les réserves de munitions devront être accrues assez sensiblement au cours des prochaines années et que les sommes nécessaires à ces achats ont été inscrites dans le plan financier du département militaire. L'arrêté du 15 décembre 1965 ouvre par ailleurs un crédit de 16 960 000 francs pour une installation souterraine destinée à abriter des munitions. Nous disions également qu'aucun dépôt n'était disponible pour recevoir de nouvelles réserves et qu'il ne saurait être question de les stocker dans des locaux provisoires ou en plein air. Aussi précisions-nous que d'autres crédits devraient être demandés dans des messages ultérieurs pour l'installation de magasins.

La fourniture des munitions a été approuvée par l'arrêté fédéral du 15 décembre 1965 concernant l'acquisition de matériel de guerre (FF 1965, III, 741). Pour les entreposer, 2 nouveaux magasins souterrains seront d'abord construits dans le cadre d'un programme échelonné.

Les crédits destinés à l'acquisition des terrains ont été demandés dans le message du 14 décembre 1964. La possibilité d'ajouter ultérieurement un ouvrage supplémentaire dans chacune des installations pour abriter des vivres et du matériel d'intérêt vital a été ménagée.

Selon les devis, les frais de construction seront les suivants:

	Installations	
	I Francs	II Francs
— Construction	14 760 000	15 740 000
— Aménagement et objets mobiliers.....	330 000	330 000
— Imprévu	1 470 000	1 560 000
Crédits d'ouvrage	<u>16 560 000</u>	<u>17 630 000</u>

f. Bâtiment pour le ravitaillement en munitions

(1 270 000 francs)

Jusqu'en 1957, seul le dépôt des munitions de Thoune ravitaillait les écoles et cours. Pour la livraison de certaines sortes et de grandes quantités de munitions, le dépôt a dû recourir de plus en plus à d'autres magasins.

Pour décharger le dépôt de Thoune, une deuxième base de ravitaillement a été aménagée, provisoirement dans des baraqués, dans le secteur d'Altdorf. Le choix de l'emplacement a été dicté par la proximité de la fabrique de munitions, ainsi que par la situation des secteurs de ravitaillement qui en dépendent.

Pour assurer un travail rationnel et sûr, il est prévu de construire un bâtiment approprié et permanent. Le corps principal mesurera 44 m × 16 m; il sera composé d'une carcasse métallique et d'éléments préfabriqués pour les parois et la toiture; il disposera de rampes routière et ferroviaire. Un garage, construit à proximité, abritera le chauffage, ainsi que les véhicules électriques et les engins de chargement. La construction pourra s'élever sur un terrain appartenant à la Confédération.

Les frais de construction sont estimés à:

	Francs
— Bâtiment pour les livraisons de munitions	670 000
— Garage, y compris l'installation du chauffage	156 000
— Travaux d'aménagement	277 000
— Objets mobiliers et d'exploitation	100 500
— Imprévu	66 500
	<hr/>
Crédit d'ouvrage	1 270 000

7. Constructions pour les parcs des automobiles

a. Pistes d'essai pour les véhicules et les chars

(2 880 000 francs)

Tant à Hinwil qu'à Rothenburg, les essais du service des réparations et les courses d'exercice et d'examen des conducteurs des troupes blindées entrant au cours de répétition ont lieu principalement sur la voie publique. En raison de l'accroissement constant du nombre des véhicules à moteur et à chenilles de l'armée, ainsi que du trafic civil qui augmente à mesure que croît la population dans la région des parcs, les inconvénients du trafic militaire (perturbation de la circulation, dommages à la chaussée, bruit et émanations) ne sont plus supportables.

Pour remédier à cette situation, objet de nombreuses critiques, il est prévu d'aménager des pistes en propre permettant des essais plus poussés.

Parc de Hinwil
(2 180 000 francs)

Une partie du terrain nécessaire a été acquise au compte du crédit demandé dans le message du 14 décembre 1964 concernant l'acquisition de terrains pour les besoins de l'armée. Le solde a été cédé gratuitement par le syndicat forestier de Hinwil.

Les frais sont estimés à:

	Francs
— Construction	2 031 000
— Imprévu	149 000
	Crédit d'ouvrage
	2 180 000

Parc de Rothenburg
(700 000 francs)

La piste sera aménagée en grande partie dans le périmètre du parc. Un crédit est nécessaire pour l'achat du solde du terrain.

Les frais sont estimés à:

	Francs
— Construction	646 000
— Terrain	4 500
— Imprévu	49 500
	Crédit d'ouvrage
	700 000

b. Rampe de chargement pour blindés à Rothenburg
(870 000 francs)

Pour charger les blindés sur wagons, le parc dispose à la station même d'une rampe qui ne répond plus aux exigences.

Le projet d'installation d'une voie de raccordement ayant été abandonné pour diverses raisons, il importe d'agrandir la rampe appartenant aux chemins de fer. Il est prévu d'aménager aussi une voie de garage ainsi qu'une courte route d'accès. Du terrain est en outre nécessaire pour ménager les passages.

Les chemins de fer fédéraux sont disposés à prendre à leur charge, sous forme de prestations, une somme de 156 000 francs environ, pour contribuer aux frais de construction de la rampe et de la voie de garage.

Les frais sont estimés à:

	Francs
— Construction	912 000
— Terrain	76 000
— Imprévu	38 000
	1 026 000
A déduire, contribution des chemins de fer	156 000
	Crédit d'ouvrage
	870 000

8. Divers

a. Réfection de la route de Rynächt, Altdorf

(1 060 000 francs)

Cette artère part de la gare d'Altdorf en direction du sud-est vers la route du Saint-Gothard. Elle a été construite lors de l'aménagement d'ouvrages militaires dans les années 1917 à 1919. En 1920, elle a été déclarée voie publique, alors que la Confédération restait propriétaire et, de ce fait, continuait à assumer les obligations qui en découlent.

Une voie de raccordement empruntant en partie le terrain des chemins de fer, en partie la chaussée de la route de Rynächt, conduit aux ouvrages militaires.

La route ne répond plus aux besoins du trafic actuel; l'assise trop faible, le revêtement défectueux et les canalisations insuffisantes sont cause de réparations d'année en année plus importantes et coûteuses. Pour éviter que la chaussée ne se dégrade davantage, la route doit être refaite. La chaussée aura une largeur de 5,5 m. Le devis ne prévoit pas un trottoir, pas plus que l'éclairage ou un collecteur principal.

Ces travaux créeront les conditions propres à l'ouverture de pourparlers avec le canton d'Uri et la commune d'Altdorf en vue de la reprise de cette route.

Les frais sont estimés à:

	Francs
— Travaux du tronçon nord (1160 m)	387 000
— Travaux du tronçon sud (690 m)	391 500
— Réfection de la voie de raccordement	25 500
— Contribution à la canalisation communale (tronçon nord) ..	138 500
— Imprévu	117 500
Crédit d'ouvrage	1 060 000

b. Nouvelle installation pour la fabrication de piles sèches

(2 240 000 francs)

L'arrêté fédéral du 19 décembre 1962 (FF 1962, II, 1625), fondé sur le message du 14 septembre 1962 concernant des ouvrages militaires et des places d'armes, ouvrira un crédit initial de 2 200 000 francs pour l'achat des machines et appareils destinés à la fabrication de piles sèches. Ce crédit avait été demandé en prévision des longs délais de livraison de ce matériel.

Nous avions relevé qu'à la suite de l'organisation des troupes de 1961, le nombre des stations-radio pour le commandement et la conduite du tir devait être considérablement accru. Pour assurer l'approvisionnement en piles sèches en temps de guerre, il faut transformer les installations de l'armée, les compléter et en aménager une nouvelle.

Le projet de cette nouvelle installation est terminé. Le bâtiment comprendra 3 étages, les locaux de fabrication étant aménagés au rez-de-chaussée, les magasins au sous-sol et dans les combles. Une installation de douches, un abri antiaérien, une installation en propre d'épuration des eaux de quelque 60 m³ et un grand local pour les réservoirs d'huile lourde seront en outre aménagés. Le terrain est déjà assuré.

Les appareils et machines destinés à la fabrication des piles sèches seront livrés encore cette année.

Les dépenses sont estimées à :

	Francs
— Bâtiment	1 720 000
— Travaux extérieurs et d'aménagement	263 000
— Objets mobiliers et d'équipement	70 000
— Imprévu	187 000
Crédit d'ouvrage	<u>2 240 000</u>

c. Mobilier pour les ouvrages militaires

(2 millions de francs)

Les devis des constructions proposées dans le présent message contiennent une rubrique «objets mobiliers» pour les propres besoins des installations.

Les achats d'objets mobiliers pour les ouvrages existants ont été centralisés pour pouvoir tenir compte de l'ensemble des demandes des services et obtenir des conditions avantageuses. Tous les articles, normalisés, sont fabriqués en Suisse. Il s'agit notamment de matériel d'éclairage, de chauffage, d'ustensiles de cuisine, de lits, d'armoires, de chaises et de bancs.

Pour la première fois, une crédit global de 7 532 000 francs destiné à de tels achats a été ouvert par l'arrêté fédéral du 18 mars 1959 concernant la construction et l'agrandissement d'ouvrages militaires (FF 1959, I, 551). Ce crédit étant presque épuisé, il convient de mettre à la disposition du département militaire un nouveau crédit global de 2 millions de francs.

d. Frais d'études et de projets

(3 millions de francs)

Le dernier crédit avait été demandé à cet effet dans le message du 13 septembre 1963 concernant des ouvrages militaires et des places d'armes. La préparation des projets de constructions militaires, notamment d'ouvrages souterrains, demande en général un à deux ans de travail et la collaboration de nombreux spécialistes. Il importe souvent de procéder à des expertises géologiques, à des études techniques ou à des travaux de planification étendus. Seule cette façon de procéder assure une exécution rapide des travaux et met, dans une certaine mesure, le maître de l'ouvrage à l'abri de dépassements de crédit.

Forts de cette expérience, nous vous demandons d'ouvrir un nouveau crédit d'ouvrage de 3 millions de francs destiné à de tels études et projets.

Il s'agit notamment de projets concernant:

- le service technique militaire, en vue de moderniser et de rationaliser ses établissements en régie;
- le service du génie et des fortifications, pour des installations propres à renforcer le terrain et pour des bâtiments de service;
- le service de santé, pour agrandir des hôpitaux, pharmacies et installations de fabrication de produits pharmaceutiques;
- le commissariat central des guerres, pour agrandir des places d'armes et de tirs;
- l'intendance du matériel de guerre, pour construire des ateliers, magasins et bâtiments d'arsenaux.

II. PLACES D'ARMES ET PLACES DE TIRS

1. Place d'armes d'Andermatt

a. Acquisition de terrain

(3 000 000 de francs)

Centre de l'instruction alpine et des concours militaires à ski depuis des années, la place d'armes d'Andermatt a acquis une importance nouvelle, car elle reçoit en été et en automne aussi les écoles d'infanterie de la division de montagne 12.

La région offre de bonnes conditions pour l'organisation d'une école de sous-officiers et d'une école de recrues d'été et d'automne. Mais le climat ne permet pas le stationnement d'une école pendant les premiers mois de l'année, car l'instruction de base des recrues en serait par trop perturbée. A cette époque, plusieurs cours alpins d'hiver peuvent tirer parti de l'altitude et de conditions favorables d'enneigement, se prolongeant souvent jusqu'au printemps. Le stationnement régulier à Andermatt d'une école de recrues d'infanterie de montagne demande cependant l'agrandissement du terrain d'exercices appartenant à la Confédération et l'amélioration de certains bâtiments et installations, ainsi que l'adaptation aux exigences de la marche rationnelle du service et des méthodes modernes d'instruction.

La surface du terrain réservé à l'instruction est de quelque 30 ha. Il s'agit de la compléter vers l'ouest par 45 ha environ pour assurer aux troupes à l'exercice une certaine liberté de manœuvre et permettre d'aménager judicieusement d'autres installations pour l'instruction. Grâce à ce terrain, la troupe pourra éviter de recourir pour son entraînement de base aux terrains de culture privés sis à proximité de la place d'armes.

Un crédit d'ouvrage de 3 millions de francs est nécessaire pour cette acquisition.

b. Aménagement et éclairage

(990 000 francs)

Le terrain entourant les bâtiments et notamment la grande place de la caserne principale Altkirch sont en terre battue. Ces emplacements sont utilisés pour l'instruction, les rassemblements et le parcage des véhicules. La poussière, ou la boue selon le temps, gêne considérablement l'activité. Exposée à des vents violents, la région est souvent incommodée par des nuages de poussière. Il est temps de supprimer cet inconvénient. La surface la plus importante, soit 21 500 m², doit être asphaltée, tandis que la place (1500 m²) devant les ateliers et le garage des postes, téléphones et télégraphes, qui servira de place de parc, sera bétonnée.

Faute d'éclairage, l'usage de ces emplacements et du préau de la caserne est en outre limité. Cet inconvénient est sensible en automne surtout, alors qu'Andermatt est occupé par de nombreuses troupes et écoles qui doivent utiliser ces emplacements aux heures du début et de fin de journée précisément. Cela concerne aussi l'école de recrues, qui revient de son déplacement généralement en novembre pour la période de démobilisation.

Le projet prévoit 33 lampes fixées soit aux bâtiments, soit à des lampadaires. Ce dernier type d'éclairage sera utilisé le long de la route du Saint-Gothard pour les places et rues.

Il est judicieux de procéder en même temps au revêtement des places et à la pose de l'éclairage. Ces travaux sont les plus urgents ; il conviendra ensuite de rénover les bâtiments mêmes de la caserne.

Les frais sont estimés à :

	Francs
— Revêtement des places	842 310
— Eclairage	118 500
— Divers et imprévu	29 190
Crédit global	<u>990 000</u>

2. Place d'armes de Bière; acquisition de terrain

(2 000 000 de francs)

L'arrêté fédéral du 29 septembre 1965 (FF 1965, II, 1504) concernant l'acquisition de terrain pour les besoins de l'armée a ouvert un crédit d'un million de francs. Ce crédit a permis de s'assurer le terrain nécessaire pour aménager, en première étape, des emplacements de tir situés hors du périmètre de la place d'armes et pour agrandir les positions appartenant déjà à la Confédération. Ces travaux étaient nécessités par l'augmentation du nombre des pièces des batteries (6 au lieu de 4).

Pour parfaire l'exécution du programme d'aménagement, quelques parcelles doivent être encore achetées. Il est en outre possible d'acquérir des

parcelles, en partie grevées de servitudes, avoisinant le périmètre de la place. Cela permettra d'améliorer les conditions propres à garantir les intérêts aussi bien de la troupe que des particuliers.

Il est prévu d'acquérir également sur le territoire de la commune de Ballens une parcelle destinée à recevoir un magasin à munitions pour les besoins des écoles et des cours stationnés à Bière.

Le crédit d'ouvrage de 2 millions de francs permettra d'acquérir ces terrains.

3. Place d'armes de Drogrens; bâtiments et installations

(37 700 000 francs)

a. Généralités

Des crédits de 3 375 000 francs (AF du 21 juin 1961), et de 10 270 000 francs (AF du 11 mars 1964) ont été ouverts pour acquérir les terrains nécessaires à la future place destinée aux écoles de l'infanterie motorisée et aux écoles d'automobilistes de l'infanterie. Ces terrains ont été achetés entre-temps.

Ainsi que le mentionne notre rapport du 13 mai 1966 concernant la situation et la planification relatives aux places d'armes, d'exercices et de tirs, le programme prévoit d'organiser à Drogrens, en plus des écoles d'automobilistes de l'infanterie, celles des cyclistes.

Nos messages du 5 mai 1961 et du 13 septembre 1963 concernant des ouvrages militaires et des places d'armes ont relevé les particularités de la région de Drogrens, qui justifient la création de la place d'armes en ce lieu. Ces données peuvent être aujourd'hui confirmées et complétées par la remarque suivant laquelle cette place offrira aussi de bonnes conditions pour l'instruction des cyclistes.

Pendant la pleine occupation de la future place par les écoles d'automobilistes de l'infanterie et de cyclistes, l'effectif total sera de quelque 70 officiers, 140 sous-officiers et 700 soldats. Le nombre des véhicules — de la motocyclette au camion lourd — sera de 180 environ.

Entre les écoles de recrues ou pendant leur déplacement, la place pourra recevoir d'autres écoles et cours, notamment des cours d'officiers. Actuellement les possibilités d'organiser de tels cours sont très limitées, car seules quelques places d'armes disposent des locaux nécessaires.

b. Bâtiments

A part quelques locaux de l'ancien institut qui pourront servir après transformation, tout, c'est-à-dire les bâtiments et installations, doit être construit. La gamme des constructions, très complète et variée, montre que la part occupée

par les logements sur une place d'armes moderne a diminué par rapport à l'ensemble des locaux. La motorisation, l'adoption du fusil d'assaut et les méthodes modernes d'instruction exigent des installations plus vastes.

Le logement (70 lits pour les officiers et 886 pour les sous-officiers et soldats) sera aménagé dans des bâtiments de plusieurs étages, quelque peu espacés. Logements et dépendances sont conçus de manière à assurer un service rationnel et à donner à chaque unité la plus grande indépendance possible dans ce domaine. Toutes les installations répondront aux exigences de l'hygiène et aux règles de la simplicité qui président à l'éducation du soldat. Les installations pour le service des automobiles et les ateliers seront placées en dehors du périmètre des logements. Il est nécessaire de prévoir pour les cours d'officiers suffisamment de salles de travail appropriées.

Pour pouvoir donner les leçons de conduite sur des routes fermées au trafic public, il faut construire un réseau dans le périmètre de la place. Les routes, destinées aux exercices et aux communications, déchargeront les voies publiques dans un rayon proche et lointain de la place d'armes. Selon le degré atteint par l'instruction, la troupe ne pourra pas cependant renoncer entièrement au réseau civil. Les aires de stationnement serviront aussi de places de travail pour le service technique et le service de parc des nombreux véhicules.

Les installations de tir seront aménagées sur la Montagne de Lussy, à 5 km de la place d'armes. Il est prévu de construire une installation d'école de 24 cibles à 400, 300, 200 et 100 m, une installation pour le tir aux courtes distances, un emplacement pour le tir des grenades à main et une piste pour les chars-cibles. Ces installations permettront d'organiser rationnellement des exercices simultanés pour deux unités. La place étant entourée de forêts et suffisamment éloignée des localités, les tirs n'incommoderont personne.

Les frais sont estimés à:

	Francs
— Bâtiments pour les logements, les réfectoires, l'administration et l'instruction	15 935 950
— Installations pour le service automobile	2 226 100
— Travaux d'aménagement	4 275 100
— Réfection et adaptation des bâtiments actuels	638 000
— Installations sur la Montagne de Lussy	2 628 000
— Aménagements extérieurs	3 488 000
— Routes pour les exercices de conduite	4 079 000
— Objets mobiliers et d'exploitation	2 700 000
— Imprévu	<u>1 729 850</u>
Crédit d'ouvrage	<u>37 700 000</u>

c. Personnel nécessaire

Pour l'administration, l'entretien et la gérance des nombreux bâtiments et installations, il faudra engager:

- 1 intendant de place d'armes,
 - 4 employés de bureau et d'exploitation,
 - 12 ouvriers (jardiniers, serruriers, menuisiers, nettoyeurs, etc.),
 - 6 cibarres et ouvriers pour le service et l'entretien des installations de tir,
 - 1 sous-officier instructeur sanitaire,
 - 2 infirmiers,
 - 1 sous-officier de la poste de campagne,
- soit 27 agents au total.

**4. Installations pour la défense contre avions de calibre moyen
sur la place d'armes d'Emmen**

(1 890 000 francs)

Aucune autre place d'armes n'étant disponible, les recrues et les cadres de la défense contre avions moyenne sont instruits à Emmen.

L'instruction est donnée dans le périmètre de la place qui appartient à la Confédération. Il s'agit en majeure partie de prés. Pendant toute la période d'instruction, les pièces et appareils sont plus ou moins liés à leurs bases, de sorte que le terrain, continuellement foulé, en souffre.

Les appareils de conduite du tir, qui, normalement, peuvent être alimentés par le réseau local, doivent l'être, faute de lignes de raccordement, par des groupes électrogènes. Le bruit incessant des moteurs perturbe non seulement l'instruction, mais gêne aussi considérablement les habitants des quartiers voisins, surtout pendant les exercices de nuit. De plus, l'usure des moteurs, continuellement en marche, est rapide.

Pour supprimer ces inconvénients, dont pâtissent l'instruction, le matériel et le voisinage, il convient de pourvoir d'un revêtement les emplacements d'instruction et, en partie, de les éclairer, ainsi que de les équiper des raccordements électriques nécessaires, de manière à renoncer à l'emploi continu des groupes électrogènes. En même temps que seront construites les installations électriques, il importe d'aménager une nouvelle station de transformateurs, l'installation actuelle ne pouvant suffire aux nouvelles connexions.

Ces travaux sont les plus urgents; il sera nécessaire de procéder plus tard à une réfection générale des bâtiments de cette place d'armes.

Les frais comprennent:	Francs
— Routes et places	570 400
— Installations électriques	1 020 500
— Divers (honoraires, taxes)	127 100
— Imprévu	172 000
	Crédit d'ouvrage
	1 890 000

5. Place d'armes de Kloten-Bülach

a. Construction d'une caserne et d'un bâtiment pour l'instruction (10 140 000 francs)

Depuis longtemps déjà, une unité de l'école de recrues doit être logée à Bülach dans un baraquement construit en 1936. Ces constructions de bois, vétustes, sont, depuis des années, sujettes à des critiques d'ordre sanitaire. Leur état s'est dégradé à un point tel au cours des dernières années que de nouveaux travaux d'entretien ne sauraient être entrepris. Il importe dès lors de construire un nouveau cantonnement pour une unité.

En vertu de l'organisation des troupes de 1961, l'effectif des recrues a été augmenté; il en est de même du nombre des commandants d'unité, par suite de la constitution de nouvelles formations des troupes de transmission. Il en résulte que les écoles de recrues radio comptent maintenant 4 unités au lieu de 3. Comme aucune place n'est disponible, il faut recourir, depuis 1962 déjà, aux cantonnements d'une commune voisine pour cette unité supplémentaire. La construction d'un bâtiment sur la place même permettra, dans l'intérêt de l'instruction et de la bonne marche du service, d'abandonner cette solution de fortune.

L'adoption de matériels techniques nouveaux exige l'aménagement de locaux d'instruction équipés des installations techniques appropriées. De plus, les troupes mécanisées qui stationnent régulièrement sur cette place ne disposent pas d'une salle où serait donnée l'instruction à la conduite par radio dans les cours de répétition et cours spéciaux. Cette instruction est donnée provisoirement dans une baraque de la place d'armes. Un nouveau local aménagé rationnellement est nécessaire.

Le projet prévoit de construire une caserne pour 2 unités à l'effectif total de 394 sous-officiers et soldats et un bâtiment pour les salles de théorie et d'instruction, une salle pour l'instruction de la conduite par radio et le logement de 20 officiers.

Des magasins, les locaux d'arrêts, les douches et les séchoirs seront aménagés dans le sous-sol de la caserne; les cuisines, les réfectoires pour la troupe et les sous-officiers, les bureaux le seront au rez-de-chaussée, tandis que les chambres (à 10 hommes) pour 160 hommes et celles (à 6 hommes) pour 42 sous-

officiers au total se trouveront à chacun des étages. Le bâtiment pour l'instruction comprendra les salles de théorie pour les sections, des locaux spécialement aménagés pour l'instruction à l'emploi des divers appareils et installations, une salle pour l'instruction de la conduite par radio pour les troupes mécanisées, ainsi que les chambres pour officiers. Divers locaux du sous-sol serviront également d'abris antiaériens.

La construction de ces bâtiments permettra d'aplanir les difficultés que rencontre la place d'armes de Bülach pour loger et instruire rationnellement et selon ses besoins une arme spécialisée. Il sera en outre nécessaire d'améliorer ou de construire plus tard d'autres bâtiments et installations dans le cadre d'un programme général d'extension.

Selon les devis, les frais s'élèveront à:

	Francs
— Caserne	4 673 000
— Bâtiment pour l'instruction	2 843 000
— Objets mobiliers	772 000
— Raccordements, travaux extérieurs, divers	1 024 000
— Imprévu	828 000
	<hr/>
Crédit d'ouvrage	10 140 000

Il sera nécessaire d'engager encore 4 agents pour l'entretien des nouveaux bâtiments et des installations.

b. Construction d'une route pour blindés à Kloten-Bülach

(4 600 000 francs)

Les troupes blindées du corps d'armée de campagne 4 sont obligées d'utiliser, pendant les cours de répétition, les places d'exercices fédérales de Frauenfeld, Kloten-Bülach et, en partie, de Saint-Gall/Breitfeld. Ces places reçoivent un régiment de chars, alternativement avec les places de tirs de Hinterrhein, Elm/Wichlen et Wideralp. Lorsque la place d'exercices de Bure (Ajoie) sera mise en service à partir de 1968, les formations blindées du corps d'armée de campagne 4 devront utiliser les pistes de roulement du secteur qui appartiennent à la Confédération, car elles constituent un tout avec les places de tirs en question.

Kloten-Bülach dispose de 2 places fédérales d'exercices pour les blindés, l'une située entre le périmètre de la caserne de Kloten et l'aéroport, l'autre vers l'extrême nord de la piste d'atterrissage sans visibilité, au sud de la forêt du Höhragen. Un couloir de liaison de 100 m de large sur 2,5 km de long, qui reliera ces deux places, a pu être acquis par un échange contre d'autres parcelles.

Ces deux places et le couloir de liaison sont parcourus par un chemin empierré de 3,5 m qu'utilisent les chars pour atteindre leurs emplacements.

Des ornières, qui ont jusqu'à 30 cm, et des trous sont très vite apparus dans ce chemin, qui n'est pas construit pour le trafic des chars lourds. Une telle voie d'accès et de liaison étant indispensable pour un usage rationnel et conforme aux besoins de l'instruction, il importe de remplacer le chemin insuffisant par une nouvelle route pour blindés.

Le projet propose la construction d'une route de quelque 6,5 km, large de 5,5 m, partant de la caserne de Kloten et traversant tout le terrain pour aboutir vers la forêt de Höhragen. Elle sera bétonnée; des rampes d'accès aménagées le long du parcours, d'un ou deux côtés, permettront aux blindés de passer du terrain sur la route et inversement sans causer de dommages à la chaussée.

Le coût de la construction a été déterminé sur les résultats fournis par un tronçon d'essais aménagé en 1965. Il est estimé à:

	Francs
— Construction de la route	3 580 720
— Places d'évitement	162 000
— Installations	220 000
— Divers (aménagement du terrain, direction des travaux)....	233 000
— Imprévu	<u>404 280</u>
Crédit d'ouvrage	4 600 000

6. Agrandissement et transformation de la caserne Bernrain à Kreuzlingen

(1 900 000 francs)

Cette caserne a été construite en 1945 pour loger les gardes-fortifications de la région. La plupart de ces agents s'étant mariés et occupant d'autres logements, la caserne a servi par la suite de cantonnement à des écoles et cours. Depuis plus de 15 ans, elle met notamment à disposition, outre les bureaux de la compagnie de gardes-fortifications, les locaux pour les cours du service complémentaire féminin.

La caserne compte 90 lits. Pour assurer une instruction judicieuse, notamment dans les services techniques (transmission, alarme et automobiles), il a fallu installer des baraques à proximité de la caserne. De plus, une partie des dortoirs (quelque 30 lits), sont installés dans les combles. Ces locaux ne répondent pas aux conditions de l'hygiène — 2 toilettes et 1 lavabo sont à disposition — et l'évacuation du bâtiment en cas d'incendie n'est pas assurée. Ces inconvénients ne facilitent guère la bonne marche du service et nous avons estimé qu'il convenait d'y remédier par une rénovation de la caserne.

Les baraqués seront supprimées et les salles de théorie aménagées, avec leurs installations, dans les combles de la caserne. Les bureaux de la compagnie des gardes-fortifications seront transférés et les locaux devenus disponibles affectés au commandement de l'école. Les transformations prévues permettront de loger et d'instruire 100 personnes. Dès qu'elle sera transformée, la caserne pourra servir également aux écoles et cours (écoles centrales, cours et exercices d'états-majors, etc.) qui doivent disposer de salles de théorie. Les frais sont estimés à 1 900 000 francs.

Il est en outre prévu d'aménager un logement de service, étant donné que la caserne, isolée, doit être occupée et surveillée jour et nuit par l'intendance.

Les frais sont estimés à:

	Francs
— Caserne SCF	1 105 000
— Poste de commandement d'une compagnie de gardes-fortifications	490 000
— Logement de service	155 000
Total selon indice des prix au 1 ^{er} octobre 1965	1 750 000
— Total selon indice de prix au 1 ^{er} avril 1966	1 800 000
— Installations et objets mobiliers	100 000
Crédit d'ouvrage	1 900 000

7. Place d'armes de Monte Ceneri

a. Réfection et agrandissement

(5 670 000 francs)

C'est en 1912 que la région du Monte Ceneri a été utilisée pour la première fois comme place d'armes de l'artillerie. Les premiers bâtiments ont été construits pendant et immédiatement après la première guerre mondiale et complétés, durant les années 30, au cours d'une étape supplémentaire de construction. Quelques nouvelles installations nécessitées par la motorisation ont été aménagées depuis le dernier service actif.

Par suite de l'augmentation des effectifs des recrues, la capacité des cantonnements est bientôt devenue insuffisante et il a été nécessaire, il y a plus de 20 ans déjà, d'aménager des cantonnements de fortune. Bien que leurs installations hygiéniques soient insuffisantes et que l'état de ces cantonnements soit une entrave à la bonne marche du service, ainsi que de l'instruction, ils sont encore utilisés aujourd'hui. Cette situation a même empiré après l'introduction de l'organisation des troupes de 61, car un besoin accru de locaux de toute nature s'est fait sentir par suite de l'augmentation du nombre des unités à instruire sur cette place.

Les installations pour l'instruction formelle au tir sont devenues insuffisantes par suite du perfectionnement des armes et en particulier de l'adoption du fusil d'assaut. En outre, l'installation pour les tirs à 300 m, qui ne répond plus aux mesures de sécurité, a été critiquée par les experts compétents.

Le Monte Ceneri n'offre pas les conditions appropriées pour assurer l'école de conduite de base des chauffeurs (quelque 100 par école de recrues), d'autant plus que la formation de ceux-ci a été privée peu à peu du réseau civil en raison de l'essor important que la circulation connaît depuis quelques années.

Etant donnée l'intensité du trafic routier civil, la troupe à pied ou motorisée est très exposée lorsqu'elle doit traverser la route du Ceneri pour se rendre dans les autres secteurs de la place d'armes. Pour cette raison, la construction d'un passage souterrain à l'usage de la place d'armes avait été envisagée déjà lors de l'élargissement de la route du Ceneri.

Le projet prévoit la réfection des casernes I et II, ainsi que le bâtiment «Stallone», dont les combles sont aménagés en cantonnement, ce qui permettra de loger 4 batteries dans des conditions satisfaisantes. Les trois bâtiments seront équipés de nouvelles installations hygiéniques. Pour la cinquième unité, il est prévu de construire un nouveau bâtiment équipé de 128 lits et offrant les locaux indispensables, tels que bureaux, magasins et installations pour le service intérieur. La caserne n° III sera aménagée pour servir de bâtiment destiné à l'instruction et au magasinage. Vu l'état du terrain, il sera, de plus, nécessaire de consolider les fondations.

Pour remplacer l'ancien stand de tir de l'école, il est prévu de construire sur le même emplacement une installation moderne équipée d'un stand à deux étages et de cibleries à 10 cibles chacune pour les distances de 100 m et 200 m et de 24 cibles pour la distance de 300 m. Cette installation permettra d'organiser des tirs sur les trois distances simultanément.

Une route asphaltée pour l'école de conduite, longue de quelque 3 km et large de 4 m, sera construite sur du terrain du Val Trodo appartenant à la Confédération. Le tracé, qui tiendra compte en particulier de la situation des positions de tir et du degré de difficulté de l'instruction, comprendra six lacets.

Pour assurer la liaison entre la place d'armes proprement dite et le foyer des officiers, l'intendance, l'arsenal et la piste de l'école de conduite du Val Trodo sans avoir à traverser la route cantonale aménagée récemment, le projet prévoit la construction d'un passage souterrain donnant librement accès aux différentes parties de la place d'armes.

En vue de rendre l'instruction indépendante des intempéries, il est prévu de munir en partie une place d'un toit protecteur de quelque 500 m². Il s'agit d'une construction métallique, reposant sur quatre piliers, recouverte de tôle ondulée.

Le buffet actuel du foyer du soldat est désuet et en mauvais état. Il sera remplacé par une installation moderne, propre à assurer un service rationnel,

équipée des appareils nécessaires, d'un réfrigérateur, d'une machine à café, d'une machine à laver la vaisselle, etc.

Le projet d'agrandissement ne concerne pas uniquement les adaptations les plus urgentes; il apporte aussi les conditions qui donneront à la place d'armes de Monte Ceneri la possibilité d'être utilisée davantage par d'autres cours, en dehors des écoles de recrues ou de sous-officiers.

Les frais de construction s'élèveront à:

	Francs
— Réfection des casernes	1 050 600
— Construction d'un nouveau bâtiment	1 540 400
— Installations de tir	1 232 000
— Piste de l'école de conduite	801 000
— Passage souterrain	807 000
— Constructions diverses	115 000
— Objets mobiliers	125 000
	Total
	5 671 000
	Crédit d'ouvrage (arrondi)
	<u>5 670 000</u>

L'entretien, la surveillance et l'exploitation des installations agrandies de l'instruction exigeront l'engagement d'un agent supplémentaire en qualité d'ouvrier de place d'armes.

b. Acquisition de terrain

(1 600 000 francs)

L'utilisation des zones des buts pour les tirs d'artillerie ayant été garantie en grande partie par des contrats ou par des achats, il s'est révélé opportun de s'assurer également les positions de tir.

Par suite de l'essor que prend la construction sur le Monte Ceneri, il devient en outre indispensable d'arrondir à temps et dans une certaine mesure le périmètre de la place d'armes. L'occasion d'acquérir du terrain approprié à des conditions raisonnables s'est présentée récemment. Pour conclure l'affaire, un crédit d'ouvrage de 1 600 000 francs est nécessaire.

8. Agrandissement de la place de tirs de Breitfeld à Saint-Gall

(2 060 000 francs)

Par arrêté fédéral du 11 mars 1964, les chambres ont ouvert un crédit de 6 070 000 francs destiné à s'assurer des terrains d'exercices pour les places d'armes d'Hérisau et Saint-Gall, en particulier de la place d'exercices de Breitfeld. Ainsi que nous l'avons relevé dans notre message du 13 septembre 1963 concernant des ouvrages militaires et des places d'armes, cette acquisition

de terrain a été rendue nécessaire par le fait que certaines parties du terrain d'exercices ont déjà dû être cédées pour la construction de la route nationale N 1, ainsi que par l'essor des constructions civiles constaté dans cette région. La partie du terrain d'exercices qui a été directement touchée par la construction de la N 1 comprend les installations de tirs. Les conditions pour leur déplacement dans un autre secteur faisant défaut, il faut aménager à nouveau ces installations à l'endroit précédent. A cette occasion, il y a lieu de procéder à une réfection générale des installations, qui s'impose depuis des années et d'en construire de nouvelles répondant aux exigences de l'instruction moderne de l'infanterie.

Le projet prévoit que les ouvrages et les installations pour l'entraînement formel au tir et pour l'instruction du tir de combat seront disposés de manière à garantir une utilisation optimum. Les installations pour les tirs et l'instruction seront agrandies. Seront en outre construits un bâtiment pour toilettes et magasins, des pare-balles et buttes protectrices propres à assurer la sécurité de la troupe sur la place de tirs, des routes internes de raccordement; enfin, le sol du périmètre de la place de tirs sera drainé. Des crédits d'ouvrage de quelque 190 000 francs ont déjà été inscrits dans des budgets annuels précédents pour l'exécution de quelques travaux de construction. Le présent projet approuvé, ces crédits deviendront caducs, car ces travaux ont été ajournés eu égard à la nécessité toujours marquée de procéder à une réfection générale.

Les frais se décomposent comme il suit:

	Francs
— Nouvelles constructions et aménagement des installations de l'entraînement formel au tir	391 500
— Installations du tir de combat	304 200
— Installation pour les tirs antichars	126 900
— Mesures de sécurité et signalisation	135 300
— Bâtiments (toilettes et magasins)	32 800
— Voies de raccordement et d'accès	531 500
— Drainage	129 500
— Divers	408 300
Crédit d'ouvrage	2 060 000

9. Place d'armes de Thoune

a. Construction d'une piste pour les blindés (9 100 000 francs)

Dans de précédents messages déjà, nous avons relevé que l'aménagement de la place d'armes de Thoune exigerait des moyens supplémentaires pour qu'elle soit à même de répondre aux exigences des troupes blindées. Maintenant

que la construction de la piste circulaire pour les blindés est terminée et que la réfection de la caserne principale, ainsi que des écuries, est sur le point de l'être, il importe, dans l'étape suivante, d'aménager les terrains d'exercices, ainsi que des pistes supplémentaires de roulage pour les blindés.

L'utilisation accrue des terrains d'exercices, propriété de la Confédération, rendue nécessaire par l'augmentation du nombre des véhicules blindés a donné lieu ces derniers temps à des divergences de vues qui, outre cette raison, sont dues au fait que la population craint notamment que l'emploi d'un plus grand nombre de blindés ne provoque du bruit, de la poussière et une dépréciation générale du sol. On appréhende aussi que le trafic des véhicules à roues et à chenilles de l'école de conduite s'accroisse sur le réseau civil, mettant ainsi en danger la circulation.

La circulation militaire sur la place d'armes de Thoune a effectivement pris une importance telle qu'il est nécessaire de trouver de nouvelles possibilités propres à assurer l'instruction des conducteurs, sans devoir recourir d'une façon accrue aux routes publiques. De plus, les blindés devraient pouvoir emprunter une piste appropriée pour gagner les différents secteurs, car le sol souffrirait de façon exagérée si les blindés devaient effectuer les courses d'aller et de retour dans le terrain.

Pour aménager la zone d'exercices choisie pour les blindés, en sauvegardant au mieux la végétation, il est prévu de construire une piste pour les blindés, qui servira en même temps de voie de raccordement et de route pour l'école de conduite. Partant de la voie d'accès à la piste existante à l'est du fortin, elle passe en vue du fortin proche du domaine de Mühlmatt pour se prolonger jusqu'à proximité du lac d'Uebeschi, traverse le terrain d'exercices au nord-est du lac pour rejoindre par le côté opposé son point de départ en passant par Stäghalten-Auwald-Zelgli.

La piste a une largeur de 5 m 20 et une longueur totale de 7985 mètres; à l'exception du secteur spécial revêtu d'un empierrement, le revêtement sera en béton. Une partie de la piste traverse un terrain privé; le crédit nécessaire à l'achat de ce terrain est mentionné à la lettre c ci-après concernant la demande du crédit pour l'acquisition de terrains pour les besoins de la place d'armes de Thoune. Les frais de construction, de 9 100 000 francs, comprennent égale-

ment trois installations de lavage sommaire des chars:

	Francs
— Travaux de terrassement et fondations	3 592 500
— Drainages	279 300
— Revêtement de la piste	2 159 800
— Ouvrages d'art	862 800
— Installations de lavage sommaire	520 000
— Imprévu et divers (adaptations, honoraires, études)	1 685 600
Crédit d'ouvrage	<u>9 100 000</u>

*b. Raccordement des égouts à la station d'épuration des eaux de Thoune
(3 300 000 francs)*

Le crédit de 700 000 francs ouvert à la suite du message du 29 juin 1956 concernant l'assainissement de la canalisation de la place d'armes de Thoune (FF 1956, I, 1338) a permis d'aménager et d'adapter aux exigences modernes, techniques et légales, les canalisations des installations fédérales de cette place d'armes. La planification et l'exécution de ces travaux ont été axées dès le début sur le raccordement ultérieur du canal des eaux usées des installations fédérales à la station régionale d'épuration des eaux, dont le projet était déjà à l'étude à cette époque. Après des examens préliminaires arduis, l'association pour l'aménagement d'une station d'épuration des eaux de Thoune, comprenant 15 communes, a été fondée le 4 septembre 1962. La participation de la Confédération à cette entreprise commune a été fixée par contrat le 1^{er} janvier 1963. Une clause autorise la place d'armes à déverser ses eaux usées dans la station d'épuration. La même possibilité est accordée en principe à la poudrerie de Wimmis, qui pourra utiliser à cet effet les canalisations des communes intermédiaires. L'étude des projets concernant l'amenée des eaux usées, qui paraît difficile, de cette fabrique n'est toutefois pas terminée.

Le projet prévoit de collecter, à l'aide des canalisations aménagées précédemment, l'ensemble des eaux usées des installations militaires et de les amener dans le canal principal de la station d'épuration. A cet effet, il est nécessaire de construire à gauche de l'Aar deux canaux pour les eaux usées, au sud et à l'ouest de la route d'Uttigen appartenant à la Confédération et deux canaux pour les eaux usées et de pluie dans le secteur de la Feuerwerkerstrasse au Lerchenfeld. Les eaux recueillies par ces canaux seront dirigées vers le collecteur principal de la station d'épuration, situé à droite de l'Aar, à deux endroits, savoir près du pont dit de la régie (installation de l'association) et en-dessous du dépôt de munitions de Thoune (installation de la Confédération). Ce dernier collecteur devra être construit en même temps que le pont que la Confédération construira sur l'Aar et qui fera l'objet d'un message ultérieur. Enfin, la région de Schwäbis à droite de l'Aar sera raccordée également au collecteur principal de la station. Un crédit d'ouvrage de 3 300 000 francs est nécessaire pour la construction de ces collecteurs.

Les travaux de construction de la station d'épuration des eaux sur le territoire communal d'Uetendorf ont débuté en été 1966. La partie mécanique de l'épuration pourra être mise en marche en 1969, alors que la section biologique, c'est-à-dire la station complète, fonctionnera à partir de 1971. Par conséquent, il est important que les travaux d'aménagement des collecteurs d'eaux usées soient entrepris à temps par la Confédération, afin d'empêcher que nos eaux usées ne s'écoulent encore dans l'Aar après la mise en exploitation de la station d'épuration des eaux.

Les frais se présentent comme il suit:	Francs
— Frais de construction	2 800 000
— Honoraires	240 300
— Imprévu	259 700
	<u>Crédit d'ouvrage</u>
	<u>3 300 000</u>

*c. Acquisition de terrain en relation avec l'aménagement de la place de Thoune
(4 000 000 de francs)*

Le message du 14 décembre 1964 concernant l'acquisition de terrains pour les besoins de l'armée relevait la nécessité d'améliorer les conditions critiques quant aux surfaces disponibles pour les ateliers militaires, l'instruction de la troupe et les différentes branches de l'administration fédérale et donnait les raisons justifiant la constitution d'une réserve de terrains, dans le cadre d'une organisation générale. Pour ce faire, ledit message demandait l'ouverture d'un crédit de 6 millions de francs. Cette somme a servi à acheter d'importants terrains au nord et à l'ouest de la place d'armes, propres à assurer le maintien de celle-ci. A l'époque déjà, nous avons relevé que la construction de la route nationale 6 entraînerait des inconvénients certainement assez sensibles pour l'utilisation des terrains de la Confédération. Maintenant que le tracé en est défini, il s'agit, en étroite collaboration avec le canton, de profiter des possibilités qui en découlent pour acquérir les terrains propres à arrondir le périmètre de la place d'armes. Tout cas d'exception mis à part, nous espérons que le crédit demandé, de 4 millions de francs, permettra de procéder aux dernières acquisitions de terrain nécessaire à la place d'armes de Thoune. Il importe à cette occasion de relever que, grâce à sa situation centrale, cette place permet d'instruire à elle seule 10 pour cent environ des recrues. Tous les achats de biens-fonds dans la région de Thoune ont lieu sur la base des études qui ont été confiées à la centrale pour les questions d'organisation de l'administration fédérale, en vue de l'organisation générale de la place d'armes de Thoune.

**10. Acquisition de terrain pour les besoins de la nouvelle place d'armes
de la protection aérienne à Wangen sur l'Aar**

(5 440 000 francs)

L'arrêté du 29 septembre 1965 concernant l'acquisition de terrains pour les besoins de l'armée a ouvert un crédit de 3 millions de francs pour assurer l'achat d'une partie des terrains nécessaires au nouveau centre de protection aérienne et civile. Dans le message correspondant du 14 décembre 1964, nous avions

relevé que le solde du crédit pour l'acquisition des terrains nécessaires pour parfaire le périmètre total serait demandé dans un message ultérieur. Le montant devait dépendre de l'importance des biens-fonds qu'il serait encore possible d'acquérir.

Dans l'intervalle, le département fédéral de justice et police a décidé que le centre d'instruction de la protection civile ne serait pas aménagé à Wangen sur l'Aar. Cette décision n'a qu'un effet d'ordre interne sur la capacité des locaux. Elle ne touche pas l'étendue du terrain nécessaire, qui, au départ, avait été calculée pour répondre aux exigences de la place d'armes de la protection aérienne.

La première étape de l'acquisition du terrain a pu être réalisée grâce au crédit de 3 millions de francs ouvert en 1965. Pour passer à la réalisation de l'étape suivante, la dernière, qui prévoit l'acquisition des emplacements de tir, du terrain touchant au canal pour l'instruction au maniement des pompes, des emplacements pour les constructions et les installations et d'une certaine zone de préservation, il est nécessaire de disposer d'un crédit d'ouvrage de 5 440 000 francs. Le 13 mai 1966, nous avons autorisé le prélèvement d'une somme de deux millions de francs pour couvrir des engagements nécessités par des acquisitions urgentes de terrain qu'il importait de conclure rapidement. La délégation parlementaire des finances a approuvé cette décision le 1^{er} juin 1966.

Notons que ces acquisitions de terrain dans la région de Wangen sur l'Aar sont une condition de la création de la place d'armes de la protection aérienne, qui permettra le transfert des écoles de la protection aérienne de leur caserne actuelle de la Planche à Fribourg, dont les conditions, à divers égards, sont insuffisantes.

Les crédits nécessaires à la construction des casernes et des installations destinées à l'instruction à Wangen sur l'Aar seront demandés dans un message ultérieur.

11. Construction de cantonnements sur la place de tirs du Gantrisch-Gurnigel

(7 670 000 francs)

L'arrêté fédéral du 20 décembre 1957 (FF 1957, II, 1256) a ouvert notamment un crédit de 3,95 millions de francs pour l'achat d'un alpage dans la région du Gantrisch. Dans le message correspondant du 25 octobre 1957 déjà (FF 1957, II, 807), il a été relevé que les casernements de cette place de tirs devaient être agrandis et améliorés. Il n'est plus possible aujourd'hui de faire abstraction de la région du Gantrisch pour assurer l'instruction aussi bien des troupes blindées que de l'infanterie et de l'artillerie. Elle est un complément nécessaire de la place d'armes de Thoune, car certains tirs des troupes qui y sont stationnées ne peuvent être effectués que dans la région du Gantrisch. L'utilisation de cette région à des fins militaires est limitée par les conditions d'enneigement,

par les besoins de l'exploitation de l'alpage du 15 juin au 10 septembre et par différentes autres restrictions qui ont été concédées pour conserver au Gantrisch le caractère d'une région touristique, de ski et de repos.

Les cantonnements peuvent abriter 400 hommes, savoir 180 hommes à l'hôtel Gurnigel, à l'emplacement même de l'ancien hôtel des bains, et 220 hommes dans les baraques proches de l'hôtel Schwefelbergbad. Le reste des troupes formant l'effectif d'un bataillon où d'une école de recrues sont contraintes de prendre des cantonnements très primitifs dans les chalets avoisinants ou, selon les conditions météorologiques, dans les localités plus lointaines de la région.

L'aménagement, dans le périmètre de la place de tirs, de nouveaux cantonnements pouvant abriter deux unités correspond aux besoins de la troupe et permettra d'utiliser plus rationnellement les installations de la place de tirs pendant les périodes disponibles.

Les cantonnements pour quelque 160 hommes seront construits sur l'emplacement du restaurant Berghaus au Gurnigel. Ce bâtiment vétuste, dont les installations ne répondent plus aux exigences en particulier pendant les saisons touristique et de ski, sera remplacé et aménagé pour servir de cantonnement pour la troupe et, comme petit hôtel-restaurant, pour répondre aussi aux exigences du tourisme. Les locaux et les installations seront aménagés de manière à être utilisés en commun par la troupe et par le gérant du restaurant.

Les cantonnements comprendront 6 chambres à un et à deux lits et 5 salles équipées de lits superposés pouvant recevoir 30 hommes chacune. Les installations de ces cantonnements, en particulier les toilettes, prendront en considération le fait que le camp pourra être également occupé par des écoles et cours civils, ainsi que par des sociétés.

Seront en outre aménagés une cuisine commune, le réfectoire, une salle de restaurant, l'appartement pour le gérant et son épouse, ainsi qu'une chambre pour le personnel, l'infirmerie, un bureau, le local de garde, des magasins et diverses autres dépendances.

Il est certainement dans l'intérêt de la Confédération, en sa qualité de propriétaire de la place de tirs, de même que dans celui des communes intéressées et du public, que de nouveaux cantonnements soient construits dans cette région pour répondre aux besoins militaires et civils. On évitera ainsi qu'une installation similaire ne soit construite par des tiers, laquelle, pour être occupée pendant la période des tirs, provoquerait assurément de nouveaux tiraillements et la Confédération, même en sa qualité de principale intéressée, n'aurait aucune possibilité d'en décider l'occupation.

L'aménagement du second cantonnement, pouvant abriter quelque 200 hommes, sera entrepris simultanément avec la reconstruction de la «Untere Gantrischhütte». Les installations de la troupe et celles de l'exploitation alpestre

seront ainsi réunies sous un même toit. Les plans ont été établis aussi bien en vue de l'organisation rationnelle du service que de l'exploitation judicieuse de l'alpage. Les intérêts de la protection de la nature et des sites, de même que l'architecture locale, seront respectés.

Pendant l'été, période où la troupe, selon le contrat, ne peut en disposer, les locaux seront à la disposition de l'exploitation de l'alpage, alors qu'en hiver, s'ils ne sont pas occupés par la troupe, ils pourront être loués à des organisations civiles.

Ces cantonnements sont composés de trois chambres avec lits et de deux dortoirs contenant 190 couchettes. La cuisine de la troupe sera aménagée de telle sorte que l'on pourra y séjourner et les réfectoires seront remplacés par des places appropriées dans les cantonnements. Il est prévu que la famille du berger aura à sa libre disposition une salle à manger/salle de séjour et deux chambres à coucher.

Les toilettes et les lavabos seront installés d'une façon simple, mais répondant parfaitement aux règles de l'hygiène. Les écuries pouvant contenir 80 vaches et génisses et 2 chevaux serviront également à la troupe comme dépôt de matériel.

Cette solution permettra à la Confédération de remplir ses obligations d'une manière appropriée et particulièrement économique pour assurer l'exploitation des alpages de la région du Gantrisch.

Il sera nécessaire d'engager un agent supplémentaire pour assurer l'entretien et la surveillance des deux bâtiments.

Les frais sont estimés à:

	Francs	Francs
Berghaus		
— Bâtiment	3 145 000	
— Frais de construction supplémentaires	429 000	
— Objets mobiliers	220 000	
— Imprévu	<u>176 000</u>	<u>3 970 000</u>
Untere Gantrischhütte		
— Bâtiment	2 300 000	
— Hangar pour le bois et le foin	40 000	
— Frais de construction supplémentaires	190 000	
— Objets mobiliers	130 000	
— Imprévu	<u>130 000</u>	<u>2 790 000</u>
Service des eaux		
— Berghaus	640 000	
— Untere Gantrischhütte	<u>270 000</u>	<u>910 000</u>
Crédit d'ouvrage		
		<u>7 670 000</u>

12. Place de tirs de Gehren près d'Aarau

a. Réfection de la place de tirs antichars (2 100 000 francs)

La place de tirs de Gehren près d'Aarau, avec son installation de tirs antichars, sert non seulement à l'instruction des écoles de la place d'armes d'Aarau, mais également aux troupes du corps d'armée de campagne 2, qui accomplissent leurs cours de répétition. Par suite de l'organisation des troupes de 1961, l'importance de cette place a encore augmenté du fait qu'elle est utilisée également comme place de tirs sur cibles mobiles pour les troupes blindées de la division mécanisée 4.

Aujourd'hui, l'installation technique est désuète; elle ne répond plus aux exigences que posent la mobilité des buts, ainsi que la sécurité.

La troupe doit pouvoir recourir à l'avenir également à cette installation, la seule dans cette région du pays; il importe de la moderniser.

Selon le projet, l'installation comprendra une nouvelle piste antichars proprement dite à six véhicules équipés de moteurs électriques. Un bâtiment de service abritera les installations électriques, le dispositif de commande, les ateliers et les dépôts. Six podiums permettront de tirer à des distances allant de 30 à 1000 mètres. Il est nécessaire, dans le cadre de ce projet, de construire également une piste de raccordement longue de 200 m et large de 4 m reliant les installations et le bâtiment de service au réseau des routes.

Les frais sont estimés à:	Francs
— Constructions	1 535 000
— Installation mécanique	560 000
	Total 2 095 000
Crédit d'ouvrage (arrondi à)	<u>2 100 000</u>

b. Aménagement de la voie d'accès (690 000 francs)

En raison du mode et du degré d'utilisation de la place de tirs antichars de Gehren, il est nécessaire d'en aménager la route d'accès partant d'Erlinsbach.

Cet aménagement a fait l'objet d'une convention passée les 23 février et 25 mars 1965 avec la commune d'Erlinsbach. La contribution de la commune aux frais de construction s'élèvera à 80 000 francs, celle du canton d'Argovie à 250 000 francs. En sa qualité de principal usager de cette route, la Confédération prendra à sa charge le solde des frais, arrondi à 690 000 francs.

13. Acquisition de terrain pour la place de tirs du Glaubenberg

(2 500 000 francs)

Fondé sur le message du 14 décembre 1964, l'arrêté fédéral du 29 septembre 1965 concernant l'acquisition de terrains pour les besoins de l'armée a ouvert notamment un crédit de 4 100 000 francs pour l'acquisition des terrains nécessaires à la place de tirs du Glaubenberg. Ce crédit a permis de réaliser une première étape et le terrain acquis est déjà mis à la disposition de la troupe.

La place de tirs du Glaubenberg fait partie des grandes places prévues par la planification générale pour les exercices allant jusqu'à l'échelon du bataillon ou du groupe. La place offre l'avantage de se trouver très bien située en ce qui concerne la provenance des troupes et d'accès facile. Elle dispose en outre de baraquements fédéraux assurant le logement d'un bataillon et elle ne se trouve pas dans une région typiquement touristique.

Pour arrondir la surface des terrains fédéraux jusqu'au périmètre prévu, divers terrains devront être encore acquis. Les pourparlers avec les propriétaires fonciers sont suffisamment avancés pour justifier la demande d'un crédit d'ouvrage de 2 500 000 francs nécessaire aux acquisitions supplémentaires de terrains. La place de tirs pourra dès lors être complétée dans la limite fixée. Il n'est cependant pas exclu que des biens-fonds soient offerts ultérieurement à la Confédération; on examinera alors, dans chaque cas, si leur acquisition est justifiée, compte tenu de leur utilité au point de vue militaire.

14. Place de tirs du Petit Hongrin

a. Acquisition de terrain

(12 000 000 de francs)

Selon les arrêtés fédéraux du 11 mars 1964 concernant des ouvrages militaires et des places d'armes et du 29 septembre 1965 concernant l'acquisition de terrains pour les besoins de l'armée, le total des crédits ouverts atteint 23 210 000 francs pour la création d'une place de tirs dans la région du Petit Hongrin. Nous avons relevé dans notre message du 14 décembre 1964 concernant l'acquisition de terrains pour les besoins de l'armée que des crédits supplémentaires de quelque 12 millions de francs seraient encore nécessaires à l'acquisition du reste du terrain permettant d'atteindre le périmètre prévu de la place de tirs et qu'un crédit serait demandé dans un prochain message, en même temps que les crédits nécessaires à l'aménagement d'une route d'accès et à la construction de casernements.

L'état des travaux préparatoires permet de vous présenter une demande de crédits pour l'acquisition des derniers terrains, la construction de la route d'accès et la construction d'une partie des cantonnements. Nous rappelons que la place du Petit Hongrin est la plus grande place de tirs appartenant à la Confédération qui, lorsqu'elle pourra être mise entièrement en service, contribuera notablement à améliorer les possibilités de l'instruction, surtout celle de nos

troupes blindées. On a réussi à préserver au profit de l'instruction de l'armée une des rares régions de cette altitude qui n'était pas déjà mise à contribution pour d'autres buts.

Les pourparlers pour l'achat des derniers terrains pour compléter le périmètre fixé de la place de tirs, à quelques exceptions près, sont suffisamment avancés pour que le crédit d'ouvrage nécessaire par ces acquisitions puisse être fixé à 12 millions de francs. Cette dernière étape menée à bien, la superficie de la place de tirs sera de quelque 3000 hectares.

b. Construction d'une route d'accès

(24 920 000 francs)

Les véhicules à roues et les chars légers peuvent accéder à une partie de la zone des tirs en passant au sud par Aigle-Corbeyrier. Les chars moyens ne peuvent pas y parvenir. La construction d'une route d'accès appropriée est une condition essentielle de l'utilisation élargie des zones de tirs et d'exercices, telle qu'elle est prévue.

Il n'aurait pas été judicieux d'aménager la route de Corbeyrier pour en faire la voie principale d'accès à la place de tirs. Cette route n'est utile en effet que pour accéder à la partie sud-ouest de la place et il serait nécessaire de la doubler en outre d'une voie interne de plusieurs kilomètres pour pouvoir pénétrer sur les autres zones de la place. L'aménagement de cette route en vue de son utilisation par des véhicules à chenilles lourds rencontrerait, de plus, de grande difficultés techniques, liées à des frais de construction correspondants, en raison de la nature difficile du sol.

Le projet comprend par conséquent une route d'accès en direction du nord-est. Partant du col des Mosses, à La Lécherette, cette route atteint déjà, après un kilomètre environ, la limite de la place, qu'elle traverse sur une distance de quelque 11 km 500 pour arriver à la ligne de partage des eaux, d'où une liaison rejoindra la route venant de Corbeyrier. Cette route sera construite pour servir en même temps de voie interne d'accès à la région s'étendant jusqu'aux confins sud-ouest de la place.

La nouvelle construction servira à la fois de route d'accès et de voie interne d'aménagement. Son tracé, qui tient compte des particularités topographiques, a été fixé de manière qu'il n'entrave pas l'utilisation du terrain pour les tirs et qu'il permette d'aménager à peu de frais la plupart des zones de terrain pour leur utilisation militaire. Ces jonctions seront exécutées au cours des prochaines années soit par la troupe, soit dans la limite de quelques crédits annuels.

La route est caractérisée par les données techniques suivantes:

- Longueur 12 660 m
- Largeur 5 m 20
- avec 8 places d'évitement d'une longueur de 20 m et 5 m
- Revêtement de béton.

La construction s'étendra sur quelque quatre ans, car la saison permettant l'ouverture du chantier est relativement courte à cette altitude. Dans cette attente, on peut gagner la place en utilisant comme jusqu'ici la route passant par le sud et faire usage des terrains sans que les travaux de construction et l'organisation des tirs ne se gênent mutuellement.

Les frais de construction, estimés à 24 920 000 francs, c'est-à-dire 1 968 000 francs le kilomètre, comprennent les ouvrages d'art en grand nombre qu'il sera nécessaire d'ériger en raison de la configuration du terrain et de la nature du sol et des lourdes charges allant jusqu'à 100 tonnes que l'infrastructure et le revêtement de la route devront pouvoir supporter. Ils varieront entre 1 230 000 francs pour les tronçons les plus simples et 2 880 000 francs au kilomètre pour les terrains difficiles nécessitant de grands ouvrages d'art.

15. Construction de cantonnements sur les places de tirs du Petit Hongrin et de Wichlen

(5 000 000 de francs)

La troupe dispose déjà pour ses exercices des terrains des places de tirs du Petit Hongrin et de l'alpe de Wichlen acquis ces dernières années. Le manque de cantonnements appropriés limite cependant leur occupation.

Au Petit Hongrin, seuls les chalets d'alpage peuvent servir de logis aux troupes, ce qui ne peut évidemment suffire du point de vue des exigences élémentaires des installations et de l'hygiène. La troupe est par conséquent contrainte de stationner dans les localités de la vallée inférieure du Rhône, qui, de toute façon, sont déjà fort occupées et, partant, doit supporter les inconvénients d'un long trajet jusqu'aux emplacements de tirs.

Il en va de même dans le rayon de la place de tirs de Wichlen, où l'état des cantonnements est particulièrement précaire en raison du fait que les communes du Sernftal ne sont pas à même de loger l'effectif des troupes correspondant au degré d'utilisation de la place de tirs.

Il était d'abord prévu de demander dans le présent message les crédits qui auraient permis d'aménager, sur chacune de ces places de tirs, un camp pour assurer le logement d'un bataillon ou groupe. Les avant-projets, y compris l'estimation des frais de construction, ne correspondant toutefois pas à l'image que l'on s'était faite de cantonnements simples pour les places de tirs, il a paru indiqué de soumettre les projets à une nouvelle étude.

Si l'on veut que les emplacements de tirs puissent être utilisés sans plus tarder d'une façon rationnelle par la troupe, il est nécessaire de prendre les mesures les plus urgentes.

Au Petit Hongrin, la transformation des chalets d'alpage et, au besoin, la construction d'un chalet permettront d'y loger un bataillon, ce qui répondrait aux exigences. Dans une phase ultérieure, c'est-à-dire lorsque les différentes

régions de la place de tirs seront entièrement aménagées pour être utilisées par les troupes mécanisées, il sera nécessaire de construire les cantonnements supplémentaires pour loger un autre bataillon.

Pour l'alpe de Wichlen, il est prévu de construire sur les terrains un chalet d'alpage pouvant abriter deux unités. Par la suite, il sera nécessaire de compléter ces cantonnements, qui devront recevoir un bataillon.

Un crédit d'ouvrage de 5 millions de francs est nécessaire à la réalisation de ces projets touchant les deux places de tirs. Les mesures immédiates qu'il permettra de prendre devront être complétées ultérieurement dans le sens indiqué; de nouveaux crédits seront donc demandés en temps opportun.

En ce qui concerne le personnel, l'entretien de ces cantonnements et des autres bâtiments entraînera l'obligation d'engager un agent pour la place de tirs de Wichlen et de deux pour celle du Petit Hongrin.

III. ACQUISITIONS DE TERRAINS

Dans le message du 14 décembre 1964 concernant l'acquisition de terrains pour les besoins de l'armée, nous avons justifié, en particulier, la demande du crédit global pour des achats imprévus par la nécessité d'agir le plus rapidement possible et de profiter des occasions favorables pour s'assurer des terrains en vue de constructions futures, de places de tirs ou d'exercices. Ce crédit, ouvert par l'arrêté fédéral du 29 septembre 1965, a permis de procéder à d'importantes acquisitions de terrain. Le compte d'Etat vous renseignera dans chaque cas sur l'état et le mode d'utilisation des crédits.

Il est nécessaire aujourd'hui de demander des crédits globaux pour procéder à de telles acquisitions urgentes de terrain. L'un d'eux est destiné aux cas d'acquisition de terrains en cours, dont les prix peuvent être déjà déterminés. L'autre servira à financer les achats de terrains qui ne peuvent pas encore être décidés maintenant mais pour lesquels il importera d'agir rapidement, afin de profiter de possibilités favorables. Comme ce fut le cas pour le crédit global analogue du message du 14 décembre 1964 concernant l'acquisition de terrains pour les besoins de l'armée, nous libérerions les différentes tranches de crédit nécessaires.

1. Crédits pour les achats en cours

(8 460 000 francs)

Il s'agit d'un crédit destiné à des achats de terrains qui font présentement l'objet de négociations et pour lesquels le prix n'est pas encore déterminé. S'il devait apparaître que, dans certains cas, seule la conclusion rapide serait propre à sauvegarder les intérêts de la Confédération, nous procéderions, selon la pratique appliquée en cas d'urgence, à quelques acquisitions par anticipation, au compte des crédits indiqués.

a. Aérodrome militaire de Sion

(300 000 francs)

La route nationale 12, qui passera au nord de l'aérodrome militaire de Sion sur des terrains appartenant à la Confédération, entraînera, outre le regroupement de diverses installations militaires, la perte dudit terrain. Le morcellement simultané de biens-fonds privés entraînera un remaniement parcellaire.

Compte tenu de la surface des terrains qui serviront à la construction de la route nationale et des difficultés que l'on rencontrera après le remaniement parcellaire pour acquérir des terrains, il convient de nous placer dans une situation favorable en procédant maintenant déjà à d'autres acquisitions supplémentaires. Les parcelles additionnelles à acquérir, jointes aux biens-fonds appartenant déjà à la Confédération, serviront à réaliser une nouvelle répartition qui répondra à long terme aux besoins militaires. Les sommes nécessaires à cet effet s'élèvent à 300 000 francs.

b. Aérodrome militaire de Kägiswil

(300 000 francs)

Une partie seulement de l'aérodrome appartient à la Confédération. L'usage du terrain privé est l'objet de contrats provisoires, dont la reconduction se heurte à des difficultés sans cesse accrues.

Il est dès lors dans notre intérêt de saisir chaque possibilité d'acheter, à des conditions raisonnables, une nouvelle parcelle de ce terrain. Une occasion se présentant actuellement, un crédit d'un montant de 300 000 francs permettra d'en profiter.

c. Aérodromes divers

(500 000 francs)

Pour divers aérodromes, il est devenu urgent d'acquérir du terrain et d'établir des interdictions de bâtir, des restrictions d'exploitation arboricole et agricole et autres servitudes propres à maintenir libres leurs zones d'approche et d'envol. Le crédit nécessaire est de l'ordre de quelque 500 000 francs.

d. Installations du service de santé

(110 000 francs)

Le système de ventilation d'un ouvrage souterrain du service de santé doit être amélioré. Pour cela, il est indispensable d'acquérir une parcelle, située en surface de l'ouvrage. Elle servira à l'établissement du chantier lorsqu'il pourrait être utile de procéder à des modifications de l'ouvrage. Une somme de 110 000 francs sera vraisemblablement nécessaire à l'acquisition de ce bien-fonds.

*e. Construction d'arsenaux frontières
(220 000 francs)*

Ces arsenaux sont de petites installations des zones frontières. Ils se trouvent à proximité des lieux de provenance de la troupe frontière et de ses secteurs d'engagement. En cas de mobilisation, les délais peuvent être ainsi réduits à un minimum. Il est prévu de construire trois autres arsenaux de cette catégorie. Il importe avant tout d'acquérir le terrain, ce qui est déjà fait pour l'un de ces arsenaux. Une somme de quelque 220 000 francs est nécessaire pour acquérir les deux autres parcelles.

*f. Terrain de tirs du Lac Noir
(3 000 000 de francs)*

Des troupes accomplissant leurs cours de répétition et des écoles de recrues s'exercent fréquemment sur des terrains de la région du Lac Noir en vertu de conventions passées avec les propriétaires fonciers, ainsi que des dispositions de l'organisation militaire. Une situation favorable, un accès facile, un camp appartenant au canton de Fribourg et pouvant recevoir 500 hommes et, en tout premier lieu, les places de tirs bien situées permettant d'organiser des tirs aux armes d'infanterie et d'artillerie jusqu'à l'échelon du bataillon ou du groupe sont les avantages essentiels du Lac Noir.

Les terrains les mieux situés pour l'organisation d'exercices militaires peuvent être aujourd'hui acquis en partie. Nous avons tout intérêt à les acquérir, ce qui permettra d'offrir à la troupe de meilleures conditions pour ses exercices de tir, lesquels pourront être organisés sur des terrains appartenant à la Confédération. On ne pourra renoncer aux autres emplacements du Lac Noir, mais leur utilisation sera moins fréquente. Il sera possible aussi d'assurer une exploitation alpestre réduite des terrains à acquérir, ce qui est même souhaitable au point de vue militaire. Un crédit global de 3 millions de francs est nécessaire pour pouvoir faire usage de cette possibilité d'achat intéressante.

*g. Place de tirs pour les engins antichars guidés
(3 000 000 millions de francs)*

L'arrêté fédéral du 28 septembre 1965 concernant l'acquisition d'engins antichars guidés (FF 1965, II, 1506) a ouvert un crédit de 68 millions de francs pour acquérir ces engins. L'armée en disposera dès l'année prochaine et l'instruction des tireurs débutera dans une école de recrues du printemps 1967. Le nombre restreint des instructeurs et des appareils de manipulation exige de concentrer l'instruction sur la place d'armes d'Yverdon, tant pour les recrues que pour la troupe qui accomplit un cours de répétition.

Pour les exercices pratiques, il est nécessaire de disposer d'une place répondant à des conditions particulières pour ce qui est de l'étendue, de la situation et la configuration du sol. Cette place doit être en outre facilement accessible et sans grandes pertes de temps à partir de la place d'armes d'Yverdon. De plus, la zone des buts doit pouvoir être parcourue par des véhicules équipés de cibles. Seule une exploitation agricole réduite sera possible; pour que le temps soit judicieusement employé, les fils de guidage seront abandonnés sur le sol après les tirs et ne seront récupérés que de temps en temps.

On a examiné la possibilité d'utiliser des places de tirs fédérales pour les exercices avec les engins antichars guidés. Mais aucune de ces places ne répond aux exigences mentionnées; outre le fait qu'une instruction appropriée n'y serait pas possible, ces places ne pourraient plus servir à l'usage auquel elles sont destinées. Les pourparlers en vue de l'achat d'une place de tirs spéciale pour les engins antichars guidés sont en cours. Le terrain envisagé conviendra également à l'organisation d'autres exercices militaires, organisation qui sera toutefois limitée actuellement à 12 semaines et plus tard à 30 semaines par année en raison de l'affectation accrue de cette place à son but principal. Le crédit nécessaire à l'acquisition de cette place est estimé à quelque 3 millions de francs. Pour apprécier cette dépense, il faut tenir compte du fait que l'instruction aux engins antichars guidés est très onéreuse et qu'il lui faut un terrain d'exercices répondant topographiquement aux conditions optimales.

h. Place de tirs de l'aviation du Gibloux

(730 000 francs)

Il s'agit d'un terrain de tirs qui n'est pas équipé d'installations permanentes. Il a été utilisé jusqu'ici occasionnellement, selon les besoins. Le sol tourbeux appartient à la commune de Maules, qui, dans chaque cas, recevait des indemnités. Elle ne veut toutefois plus accepter cet arrangement et offre de vendre le terrain.

La place de tirs du Gibloux représente en premier lieu un allégement appréciable pour la place de tirs du lac de Neuchâtel. Alors qu'auparavant cette dernière pouvait être utilisée sans restriction durant toute l'année, les tirs devront être réduits pendant les mois d'été en raison du développement de la construction, des bains en général et, en particulier, du centre sportif d'été aménagé à Estavayer-le-Lac. La réglementation actuelle ne prévoit plus que deux jours de tirs par semaine pendant les mois de juillet et août.

Des fonds de l'ordre de 730 000 francs sont nécessaires pour acquérir le terrain mentionné; la Confédération deviendra de ce fait propriétaire de la place de tirs proprement dite et d'une partie de la zone de sécurité. Par la suite, il y aurait lieu d'acquérir ou de s'assurer par contrat, selon les possibilités qui s'offriront, du solde du terrain nécessaire à la zone de sécurité.

*i. Place de tirs de la DCA de Reckingen-Gluringen
(300 000 francs)*

Par suite de l'adoption du nouveau canon de DCA de 35 mm, il importe d'agrandir les terrains d'exercices de la place de tirs de Reckingen, qui ne suffisent plus à l'instruction. En outre, il est indiqué de saisir l'occasion d'acquérir des terrains adjacents à la place du contrôle des parallaxes. On pourra créer une zone de préservation dans laquelle il ne sera pas possible d'aménager des constructions civiles, qui ne pourraient qu'entraver la bonne marche du service.

L'acquisition de ces terrains nécessite un crédit de 300 000 francs.

**2. Crédit global pour les achats imprévus et urgents de terrains
(10 000 000 de francs)**

Alors que le crédit indiqué au chiffre 1 est destiné à des acquisitions de terrain prévues, mais dont les frais ne peuvent pas être calculés avec précision, il s'agit ici d'un crédit global qui doit permettre d'agir rapidement dans des cas imprévus. Il ne sera mis à contribution que pour les affaires urgentes et seulement lorsqu'une attente serait contraire aux intérêts de la Confédération. Nous disposerions du droit de recourir au crédit global.

IV. DEMANDES DE CRÉDITS ADDITIONNELS

1. Arrêté fédéral du 18 mars 1959 concernant la construction et l'agrandissement d'ouvrages militaires (FF 1959, I, 551)

Parc des automobiles de l'armée à Berthoud
Frais supplémentaires de construction dus au renchérissement
(3 580 000 francs)

L'arrêté fédéral du 18 mars 1959 (FF 1959, I, 551), fondé sur le message du 24 octobre 1958 concernant la construction et l'agrandissement d'ouvrages militaires (FF 1958, II, 1101), a ouvert notamment un crédit d'ouvrage de 23 295 500 francs pour la construction d'un parc des automobiles de l'armée à Berthoud. Ce crédit portait principalement sur l'acquisition de terrain, les halles, les ateliers et dépendances, les voies d'accès et de raccordement et les travaux d'aménagement. La construction de ce parc devrait être terminée vraisemblablement au début de 1967.

Le devis était fondé sur l'indice des prix de construction de 1958, qui s'élevait à 213,2 points. En raison du renchérissement intervenu depuis lors, les frais supplémentaires de construction s'élèvent à 6 521 400 francs pour les années de 1958 jusqu'à 1966 y compris (indice des prix 319,7 points). Déduction faite de la somme de 1 277 800 francs pour imprévu et des économies de quelque

1 663 600 francs qu'il a été possible de réaliser, un crédit additionnel de 3 580 000 francs est nécessaire pour couvrir les frais supplémentaires causés par le renchérissement.

Le coût total de cette installation s'élèvera par conséquent à 26 875 500 francs.

Pour éviter l'interruption des travaux, nous avons autorisé le 26 août 1966 l'organe technique à prendre les engagements nécessaires pour une montant de 3 580 000 francs. Cette mesure a été approuvée par votre délégation des finances.

**2. Arrêtés fédéraux des 21 juin et 28 septembre 1961
concernant des ouvrages militaires et des places d'armes
(FF 1961, I, 1632 et II, 651)**

a. Banc d'essai pour les réacteurs ATAR

Frais supplémentaires causés par le renchérissement et modification du projet
(366 000 francs)

Le banc d'essai d'«Ohrbühl» à Oberwinterthur a été construit en 1952 par la maison Sulzer à Winterthour, aux frais de la Confédération, pour des réacteurs développant jusqu'à 4000 kg environ de poussée ou pour des réacteurs Ghost sans postcombustion. Le crédit de 1,5 million de francs, demandé par le message du 5 mai 1961 concernant des ouvrages militaires et des places d'armes (FF 1961, I, 865), pour l'adaptation du banc d'essai à la puissance accrue des réacteurs (de 8000-9000 kg) a été ouvert par l'arrêté fédéral du 21 juin 1961.

L'avenant au contrat de livraison passé entre le service technique militaire et la maison Sulzer fixe les modifications concernant la construction et l'installation. Les frais, estimés à 1 500 000 francs, portent sur un montant de 1 322 000 francs pour les modifications et 150 000 francs pour la collaboration technique. En vertu du contrat, la maison Sulzer était autorisée à porter en compte les frais effectifs.

Le devis de la maison Sulzer, d'un montant de 1 322 000 francs, a été établi sur la base de données techniques connues à l'époque. Certains détails, qui ont eu également des répercussions sur les travaux, n'ont été fournis que relativement tard par le cédant de la licence. De plus, il était indispensable, durant les travaux, de maintenir constamment en exploitation l'une des deux cellules du banc d'essai, afin qu'elle puisse servir au contrôle des propulseurs Ghost sortant de la revision. Des mesures de sécurité accrues ont dû être prises pour s'assurer que les résultats obtenus au cours de ces essais ne soient pas faussés par des facteurs dus aux transformations.

Conformément au contrat, la Confédération est tenue de prendre à sa charge les frais supplémentaires intervenant depuis la remise de l'offre si, à la suite de nécessités techniques non encore connues à ce moment-là ou de chan-

gements apportés au réacteur, il est nécessaire de s'écartier du projet. Tous les frais fixés par contrat sont fondés sur l'indice des prix de décembre 1960.

Les frais globaux effectifs de transformation, renchérissement compris, s'élèvent à 1 665 094 fr. 65. Comparé à l'indice de fin 1960, ce montant correspond à la valeur de 1 397 000 francs. Il en découle ainsi un dépassement de 75 590 francs par rapport au devis de 1 322 000 francs. Viennent s'y ajouter en outre des frais supplémentaires de 11 882 francs pour la mise en service du banc d'essai, de sorte que le dépassement définitif des frais est estimé à 87 472 francs (indice de décembre 1960). La somme de 289 839 fr. 15 servira à compenser le renchérissement seulement. Le crédit additionnel nécessaire à la couverture des frais supplémentaires dus à la modification du projet et au renchérissement s'élève dès lors à :

	Francs
— Modification et collaboration technique	87 472.—
— Renchérissement	<u>289 839 35</u>
	377 311.35
— Intérêts éventuels compris, arrondis à	<u>16 688.65</u>
	394 000.—
— A déduire la somme ayant servi en 1960 à arrondir le montant de 1 472 000 fr. à 1 500 000 fr., qui n'a pas été portée en compte	28 000.—
Total	366 000.—

Afin que les engagements nécessaires puissent être pris et les travaux de construction menés à chef, nous avons autorisé, le 26 juin 1966, le département militaire à s'engager pour le montant de 366 000 francs. Votre délégation des finances a approuvé cette mesure.

b. Transformation des installations d'un ouvrage souterrain

Frais supplémentaires dus au renchérissement
(1 144 000 francs)

L'arrêté fédéral du 28 septembre 1961 (FF 1961, II, 651), fondé sur le message du 5 mai 1961 concernant des ouvrages militaires et des places d'armes, a ouvert notamment un crédit d'ouvrage de 4 450 000 francs pour la transformation des installations d'un ouvrage souterrain à usages multiples.

Selon l'état le plus récent des frais, l'organe technique a établi la dépense totale d'après l'indice à 5 373 400 francs, y compris le matériel d'exploitation. Le renchérissement intervenu depuis l'établissement du devis en 1960 s'élève à 1 253 879 francs. L'organe technique estime en revanche un crédit additionnel de 1 144 000 francs suffisant pour terminer les travaux.

A la fin de 1965, une somme de 528 000 francs était encore disponible. Elle a permis de faire des versements jusqu'à la moitié de 1966. Il n'a toutefois pas été possible de couvrir les frais supplémentaires dus au renchérissement par des économies opérées sur le crédit d'ouvrage ou par des déplacements de crédits d'ouvrages dans les limites du crédit global ouvert par l'arrêté fédéral du 28 septembre 1961. Afin de mener à chef sans retard les travaux de construction et de payer les factures dans les délais, nous avons autorisé, le 31 mai 1966, l'organe technique à prendre les engagements nécessaires pour un montant de 1 144 000 francs. Votre délégation des finances a approuvé cette mesure le 6 septembre 1966.

*c. Place d'armes de Thoune, rénovation de la caserne principale,
de la caserne des officiers et des anciennes écuries*

Frais supplémentaires dus au renchérissement et modifications des projets
(3 707 000 francs)

L'arrêté fédéral du 21 juin 1961 (FF 1961; I, 1632), fondé sur le message du 5 mai 1961 concernant des ouvrages militaires et des places d'armes, a ouvert notamment un crédit d'ouvrage de 10 380 000 francs pour la rénovation des casernes de la place d'armes de Thoune. La première étape des travaux, portant sur la moitié de la caserne de la troupe et des écuries, a débuté en 1962 et pris fin en été 1964. On a passé ensuite à la seconde étape des travaux concernant le reste de la caserne de la troupe et les écuries. Ceux-ci ont pu être menés à chef à la fin de l'été dernier. La réfection de la caserne des officiers a été entreprise entre-temps, de sorte que l'ensemble des travaux de rénovation pourront être terminés selon le programme au cours de 1967.

Le calcul des frais d'août 1960 était fondé sur l'indice des prix de construction de 225 points. Cet indice est passé à 319,7 points au 1^{er} avril 1966. Les travaux ont été exécutés en majeure partie au cours des années 1963 à 1966. Selon l'évolution de l'indice des prix, l'organe technique a calculé que le renchérissement s'élèverait à 3 300 000 francs.

La planification de la rénovation a été entreprise en 1956. A cette époque, il s'agissait plutôt d'une rénovation que d'une restauration générale. Au début des travaux déjà, il s'est toutefois révélé que d'importantes transformations et rénovations seraient inévitables dans l'intérêt même d'une réfection économique des bâtiments pour les prochaines décennies. Citons comme exemple la nouvelle conception du système de chauffage, qui a été réalisée par l'installation d'une chaufferie centrale dans un bâtiment neuf, la rénovation de l'installation des douches à l'usage des officiers et de la troupe et la transformation de l'ancienne écurie vétérinaire en une salle de théorie et de projection de films. La somme de 465 647 francs inscrite pour les imprévus au devis du mois d'août 1960 a servi à couvrir les frais de ces travaux.

Il s'est révélé absolument indispensable d'apporter les compléments suivants au projet, avant l'achèvement des travaux:

	Francs
a. Aménagement de places de rétablissement appropriées	241 000
b. Transformation de la salle de théorie D 6 en une salle de projection de films.....	92 000
c. Réfection du mess des officiers et de ses installations	74 000
Total	407 000

Dès lors, un crédit additionnel de 3 707 000 francs est nécessaire à la couverture des frais supplémentaires dus au renchérissement et aux modifications du projet.

Il importait d'exécuter ces travaux supplémentaires en même temps que sont entreprises les autres rénovations. Afin que celles-ci ne soient pas interrompues, nous avons autorisé, le 24 juin 1961, l'organe technique à prendre les engagements nécessaires pour un montant de 3 707 000 francs et de régler les factures de l'entrepreneur. Cette mesure a été approuvée le 20 juillet 1966 par votre délégation des finances.

**3. Arrêté fédéral du 15 décembre 1961 concernant la création
et la transformation de places d'armes et de tirs
FF 1961, II, 1373)**

Constructions et installations pour la place d'armes de Bremgarten

Frais supplémentaires de construction dus au renchérissement
(320 000 francs)

L'arrêté fédéral du 15 décembre 1961, fondé sur le message du 14 juillet 1961 concernant la création et la transformation de places d'armes et de tirs (FF 1961, II, 135), a ouvert un crédit de 6 030 000 francs pour l'acquisition de terrain et l'agrandissement partiel de la place d'armes du génie de Bremgarten (Argovie). Une part, fixée à 2 238 000 francs, était destinée à la construction d'une route de raccordement, d'un pont sur la Reuss et l'aménagement des installations de tirs. Toutes ces constructions ont été exécutées selon les projets déposés à l'époque. Les frais calculés alors étaient fondés sur l'indice des prix de construction de 237 points. La moyenne du renchérissement intervenu pendant la construction s'élève à 20,1 pour cent. Pour mener à chef les travaux, l'organe technique a besoin d'un crédit additionnel de 320 000 francs, ce qui correspond à un renchérissement de 14,6 pour cent.

Pour donner à l'organe technique la possibilité de faire achever sans retard les travaux de construction et de payer les factures dans les délais, nous l'avons autorisé, le 19 novembre 1965, à prendre les engagements nécessaires pour un montant de 320 000 francs.

4. Arrêté fédéral du 19 décembre 1962 concernant des ouvrages militaires et des places d'armes (FF 1962, II, 1625)

a. Altdorf, transformation d'un bâtiment de la fabrique fédérale de munitions (40 000 francs)

L'arrêté fédéral du 19 décembre 1962, fondé sur le message du 14 septembre 1962 concernant des ouvrages militaires et des places d'armes (FF 1962, II, 621), a ouvert notamment un crédit d'ouvrage de 935 000 francs pour la transformation d'un bâtiment de la fabrique fédérale de munitions à Altdorf.

Compte tenu de l'indice des prix de construction de 234,7 points, ce crédit d'ouvrage est composé comme il suit:

	Francs		Francs
Réfection	755 000	imprévu	36 500
Passage couvert	<u>180 000</u>	imprévu	<u>8 000</u>
	<u>935 000</u>		<u>44 500</u>

De janvier 1963 à décembre 1964, de vastes études ont été faites en rapport avec le chauffage et la ventilation, de sorte que les travaux de construction n'ont pu débuter qu'au commencement de janvier 1965.

Entre le dépôt du projet et l'ouverture des travaux, l'indice des prix de construction s'est élevé à 302,1 points, ce qui correspond à un renchérissement de quelque 24 pour cent, ou 222 000 francs.

Hormis les travaux d'aménagement extérieur, les transformations ont pu être terminées en mai 1966. Si l'on soustrait du renchérissement s'élevant à 222 000 francs le montant de 44 500 francs inscrit pour imprévu, la part de renchérissement peut être fixée à 177 500 francs.

Toutefois, l'organe technique estime qu'un montant de 40 000 francs sera suffisant. Un crédit additionnel de cette importance est dès lors nécessaire pour mener à chef le projet mentionné dans ledit message.

b. Place d'armes de Bière, achat d'une propriété

Frais supplémentaires de construction dus au renchérissement (320 000 francs)

L'arrêté fédéral du 19 décembre 1962, fondé sur le message du 14 septembre 1962 concernant des ouvrages militaires et des places d'armes, a ouvert un crédit de 2 950 000 francs pour l'achat d'une propriété sur la place d'armes de Bière. Dans ce crédit, un montant de 1 537 000 francs était compris pour l'agrandissement de l'atelier existant, ainsi que pour la construction d'une halle servant à garer les véhicules à moteur. Les travaux de construction terminés, l'installation servira de dépôt du parc des automobiles.

Alors que la propriété a pu être acquise aux conditions fixées, les frais de construction, retardés fortement pour différentes raisons, sont soumis à un renchérissement sans cesse croissant.

L'estimation du coût des travaux de construction était fondée sur l'indice des prix de construction de 257,9 points au 1^{er} avril 1962. Les travaux ont commencé au début de 1964. Ils seront terminés vraisemblablement en 1967. Comme la majeure partie des travaux a été exécuté en 1966 et 1967, il s'en-suivra un renchérissement d'environ 26 pour cent.

L'organe technique a calculé que les frais supplémentaires s'élèveront à 320 000 francs au total, c'est-à-dire à quelque 20 pour cent.

En raison de l'estimation des frais, plutôt basse, il n'est pas possible de compenser ces frais supplémentaires en réalisant de nouvelles économies dans les limites du crédit d'ouvrage. Un crédit additionnel de 320 000 francs est dès lors nécessaire pour mener à chef ce projet de construction.

5. Arrêté fédéral du 11 mars 1964 concernant des ouvrages militaires et des places d'armes (FF 1964, I, 601)

a. Emmen, nouvel arsenal

Frais supplémentaires dus au renchérissement
(250 000 francs)

L'arrêté fédéral du 11 mars 1964, fondé sur le message du 13 septembre 1963 concernant des ouvrages militaires et des places d'armes (FF 1963, II, 653), a ouvert un crédit d'ouvrage de 4 250 000 francs pour la construction d'un nouvel arsenal à Emmen.

L'estimation du coût des travaux de construction était fondée sur l'indice des prix de construction de 277,5 points au 1^{er} avril 1963. Commencés au printemps de 1965, les travaux seront vraisemblablement terminés à fin 1966. Ils ont été exécutés en majeure partie entre le 1^{er} octobre 1965 et le 1^{er} avril 1966, époque où l'indice des prix de construction atteignait 311,3 points. L'organe technique a calculé que les frais supplémentaires dus au renchérissement s'élèveront à 582 400 francs au total, mais qu'il n'aura besoin que de 250 000 francs pour y faire face. La différence de 332 400 francs peut être couverte grâce au montant qui avait été inscrit à l'époque pour l'imprévu. Un crédit additionnel de 250 000 francs dû au renchérissement est nécessaire pour mener à chef ce projet de construction.

b. Place d'armes de Brougg, agrandissement de l'installation de tirs de Krähtal

Frais supplémentaires dus au renchérissement
(126 000 francs)

L'arrêté fédéral du 11 mars 1964, fondé sur le message du 13 septembre 1963 concernant des ouvrages militaires et des places d'armes, a ouvert un crédit de 830 000 francs pour l'agrandissement de l'installation de tirs de Krähtal

près de Brougg. Les travaux de construction vont bon train et l'on peut prévoir qu'il sera possible de mettre la nouvelle installation de tirs en service au printemps de 1967 au plus tard. Le devis établi à l'époque était fondé sur l'indice des prix de construction de 277,5 points. Au 1^{er} avril 1966, cet indice s'elevait à 319,7 points. Les travaux seront exécutés en majeure partie au cours de 1966. L'organe technique a calculé que les frais supplémentaires dus au renchérissement s'élèveront par conséquent à 126 000 francs, ce qui correspond à un renchérissement de 15,2 pour cent. Un crédit additionnel de 126 000 francs est nécessaire pour mener à chef ce projet de construction.

**6. Arrêtés fédéraux des 21 juin 1961 et 15 décembre 1965
concernant des ouvrages militaires et des places d'armes
(FF 1961, I, 1632, et 1965, III, 739)**

*Thoune, ateliers fédéraux de construction, atelier n° 2 pour blindés
Frais supplémentaires dus au renchérissement
(1 050 000 francs)*

L'arrêté fédéral du 21 juin 1961 (FF 1961, I, 1632), fondé sur le message du 5 mai 1961 concernant des ouvrages militaires et des places d'armes (FF 1961, I, 865), a ouvert un crédit d'ouvrage de 14 830 000 francs pour la construction de l'atelier n° 2 pour blindés, avec magasin et un banc d'essai pour les moteurs.

L'arrêté fédéral du 15 décembre 1965 (FF 1965, III, 739) a ouvert en outre un crédit additionnel de 745 000 francs pour couvrir des frais dus à des modifications, crédit qui avait été demandé dans le message du 1^{er} juin 1965 concernant des ouvrages militaires (FF 1965, I, 1439).

Tous les bâtiments sont maintenant construits. Les ateliers 1 et 2 pour blindés et le magasin ont été mis en service. On installe le banc d'essai pour les moteurs. Les aménagements extérieurs seront terminés pour le printemps 1967.

Les calculs étaient fondés sur un indice des prix de construction s'élevant à 230 points (automne 1960). Cet indice avait passé à 302,1 points en automne 1964 pour atteindre 319,7 points au printemps 1966.

Comme le relevait le message du 1^{er} juin 1965, l'organe technique a estimé qu'il devrait être possible de compenser en entier les frais dus au renchérissement pour la construction des ateliers pour blindés et du magasin. Le relevé actuel des comptes montre toutefois que cette compensation ne sera possible qu'en partie. Si l'on compense partiellement le renchérissement s'élevant à 2 500 000 francs par le montant de 617 000 francs réservé à l'imprévu, il reste à couvrir une part de renchérissement s'élevant à 1 883 000 francs.

Toutefois, l'organe technique estime qu'un montant de 1 050 000 francs suffira à l'achèvement du projet, tel qu'il a été exposé dans le message précité. Un crédit additionnel dû au renchérissement de 1 050 000 francs permettra

à l'organe technique de tenir ses engagements financiers et de terminer les travaux de construction selon le programme.

Récapitulation

Le crédit général résultant des projets de construction, des acquisitions de terrain et des demandes de crédits additionnels exposé dans le présent message comprend:

Francs

I. Projets de constructions selon la liste des ouvrages I	110 810 000
II. Projets de constructions et acquisitions de terrain selon la liste des ouvrages II	148 270 000
III. Acquisitions de terrain selon la liste des ouvrages III	18 460 000
IV. Demandes de crédits additionnels selon la liste des ouvrages IV	10 903 000
Total général	<u>288 443 000</u>

Nous fondant sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer d'adopter le projet d'arrêté ci-joint.

La constitutionnalité de l'arrêté est fondée sur l'article 20 et la compétence de l'Assemblée fédérale sur l'article 85, chiffre 10, de la constitution.

Veuillez agréer, Monsieur le Président et Messieurs, les assurances de notre haute considération.

Berne, le 23 décembre 1966.

17188

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération,

Schaffner

Le chancelier de la Confédération,

Ch. Oser

(Projet)

**Arrêté fédéral
concernant des ouvrages militaires, des places d'armes
et des places de tirs**

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu le message du Conseil fédéral du 23 décembre 1966,

arrête:

Article premier

¹ Les projets de constructions, les acquisitions de terrain et les demandes de crédits additionnels exposés dans le message du 23 décembre 1966 sont approuvés.

² Les crédits globaux suivants sont ouverts à cet effet:

Fr.

a.	Projets de constructions selon la liste des ouvrages I	110 810 000
b.	Projets de constructions et acquisitions de terrain selon la liste des ouvrages II	148 270 000
c.	Acquisitions de terrain selon la liste des ouvrages III	18 460 000
d.	Crédits additionnels pour couvrir des frais dus à des modifications ou de renchérissement selon la liste IV	10 903 000

Art. 2

¹ Le Conseil fédéral règle l'exécution du programme de constructions. Il peut procéder, dans les limites des crédits globaux mentionnés à l'article premier, lettres *a* et *b*, à des déplacements de peu d'importance entre les différents crédits d'ouvrages. Il dispose des crédits globaux pour les acquisitions de terrain indiqués à l'article premier, lettre *c*.

² Les crédits annuels nécessaires seront inscrits au budget.

Art. 3

Le présent arrêté, qui n'est pas de portée générale, entre immédiatement en vigueur.

APPENDICE I

Liste des projets de constructions

	Crédits d'ouvrages Fr.	Crédits globaux Fr.
1. Constructions du service technique. Fabrique de munitions, Altdorf, centrale thermique ...	13 760 000	13 760 000
2. Constructions pour les troupes d'aviation et de défense contre avions		
a. Constructions et installations pour les avions Mirage (instruction, logement et mise en état de préparation)	7 590 000	7 590 000
b. Autres constructions sur les aérodromes ..	2 430 000	2 430 000
3. Renforcement du terrain en relation avec la construction des routes nationales	3 980 000	3 980 000
4. Extension du réseau des transmissions	1 690 000	1 690 000
5. Ravitaillement de l'armée en vivres et carburants		
a. Construction d'un magasin de subsistances	3 060 000	3 060 000
b. Transformation d'une installation de réservoirs en Suisse occidentale	1 400 000	1 400 000
6. Dépôt et entretien du matériel de guerre		
a. Arsenal fédéral de Langnau i. E.....	1 140 000	1 140 000
b. Ateliers pour la défense contre avions ..	7 510 000	7 510 000
c. Arsenaux, construction de bâtiments décentralisés:		
bâtiment I	2 020 000	
bâtiment II	3 130 000	
bâtiment III	5 310 000	
bâtiment IV	8 280 000	18 740 000
A reporter		61 300 000

	Crédits d'ouvrages Fr.	Crédits globaux Fr.
Report		61 300 000
<i>d. Protection des eaux contre la pollution dans les arsenaux</i>	2 000 000	2 000 000
<i>e. Installations de deux magasins à munitions souterraines:</i>		
<i>ouvrage I.....</i>	16 560 000	
<i>ouvrage II</i>	<u>17 630 000</u>	34 190 000
<i>f. Bâtiment pour le ravitaillement en munitions</i>	1 270 000	1 270 000
 7. Constructions pour les parcs des automobiles		
<i>a. Pistes d'essai pour les véhicules et les chars</i>	2 880 000	2 880 000
<i>b. Rampe de chargement pour blindés à Rothenburg.....</i>	870 000	870 000
 8. Divers		
<i>a. Réfection de la route Rynächt, à Altdorf</i>	1 060 000	1 060 000
<i>b. Nouvelle installation pour la fabrication de piles sèches</i>	2 240 000	2 240 000
<i>c. Mobilier pour les ouvrages militaires</i>	2 000 000	2 000 000
<i>d. Frais d'études et de projets</i>	3 000 000	3 000 000
Total		<u>110 810 000</u>

APPENDICE II

Liste des projets des places d'armes et des places de tir

	Crédits d'ouvrages Fr.	Crédits globaux Fr.
1. Place d'armes d'Andermatt		
<i>a. Acquisition de terrain</i>	3 000 000	
<i>b. Aménagement et éclairage</i>	<u>990 000</u>	3 990 000
2. Place d'armes de Bière; acquisition de terrain	<u>2 000 000</u>	2 000 000
A reporter		5 990 000

	Crédits d'ouvrages Fr.	Crédits globaux Fr.
Report		5 990 000
3. Place d'armes de Droggens; bâtiments et installations.....	37 700 000	37 700 000
4. Place d'armes d'Emmen; installations pour la défense contre avions de calibre moyen	1 890 000	1 890 000
5. Place d'armes de Kloten-Bülach		
a. Construction d'une caserne et d'un bâtiment pour l'instruction, à Bülach.....	10 140 000	
b. Construction d'une route pour blindés à Kloten-Bülach	<u>4 600 000</u>	14 740 000
6. Agrandissement et transformation de la caserne Bernrain à Kreuzlingen	1 900 000	1 900 000
7. Place d'armes de Monte Ceneri		
a. Réfection et agrandissement	5 670 000	
b. Acquisition de terrain	<u>1 600 000</u>	7 270 000
8. Agrandissement de la place de tirs de Breitfeld à Saint-Gall	2 060 000	2 060 000
9. Place d'armes de Thoune		
a. Construction d'une piste pour les blindés .	9 100 000	
b. Raccordement des égouts à la station d'épuration des eaux de Thoune	3 300 000	
c. Acquisition de terrain en relation avec l'aménagement de la place de Thoune	<u>4 000 000</u>	16 400 000
10. Acquisition de terrain pour les besoins de la nouvelle place d'armes de la protection aérienne à Wangen sur l'Aar	5 440 000	5 440 000
11. Construction de cantonnements sur la place de tirs du Gantrisch-Gurnigel.....	7 670 000	7 670 000
12. Place de tirs de Gehren près d'Aarau		
a. Réfection de la place de tirs antichars	2 100 000	
b. Aménagement de la voie d'accès.....	<u>690 000</u>	2 790 000
13. Acquisition de terrain pour la place de tirs du Glaubenberg	<u>2 500 000</u>	2 500 000
A reporter		106 350 000

	Crédits d'ouvrages Fr.	Crédits globaux Fr.
Report		106 350 000
14. Place de tirs du Petit Hongrin		
a. Acquisition de terrain	12 000 000	
b. Construction d'une route d'accès	<u>24 920 000</u>	36 920 000
15. Construction de cantonnements sur les places de tirs du Petit Hongrin et de Wichlen	<u>5 000 000</u>	<u>5 000 000</u>
Total		<u>148 270 000</u>

APPENDICE III

Crédit global pour les acquisitions de terrain

	Fr.
1. Crédit pour les achats en cours.....	8 460 000
2. Crédit pour les achats imprévus et urgents	<u>10 000 000</u>
Total	<u>18 460 000</u>

APPENDICE IV

Liste des crédits additionnels

	Crédit d'ouvrage Fr.	Crédit additionnel Fr.	Nouveau crédit d'ouvrage Fr.
1. Arrêté fédéral du 18 mars 1959 concernant la construction et l'agrandissement d'ouvrages mi- litaires (FF 1959, I, 551) Parc des automobiles de l'armée à Berthoud.....	23 295 500	3 580 000	26 875 500
A reporter		3 580 000	

	Crédit d'ouvrage	Crédit additionnel	Nouveau crédit d'ouvrage
	Fr.	Fr.	Fr.
Report		3 580 000	
2. Arrêtés fédéraux des 21 juin et 28 septembre 1961 concernant des ouvrages militaires et des places d'armes (FF 1961, I, 1632 et II, 651)			
a. Banc d'essai pour les réacteurs ATAR	1 500 000	366 000	1 866 000
b. Transformation des installations d'un ouvrage souterrain	4 450 000	1 144 000	5 594 000
c. Place d'armes de Thoune, rénovation de la caserne principale, de la caserne des officiers et des anciennes écuries	10 380 000	3 707 000	14 087 000
3. Arrêté fédéral du 15 décembre 1961 concernant la création et la transformation de places d'armes et de tirs (FF 1961, II, 1373) Constructions pour la place d'armes de Bremgarten	6 030 000	320 000	6 350 000
4. Arrêté fédéral du 19 décembre 1962 concernant des ouvrages militaires et des places d'armes (FF 1962, II, 1625)			
a. Altdorf, transformation d'un bâtiment de la fabrique fédérale de munitions	935 000	40 000	975 000
b. Place d'armes de Bière, achat d'une propriété	2 950 000	320 000	3 270 000
5. Arrêté fédéral du 11 mars 1964 concernant des ouvrages militaires et des places d'armes (FF 1964, I, 601)			
a. Emmen, nouvel arsenal	4 250 000	250 000	4 500 000
A reporter		9 727 000	

	Crédit d'ouvrage	Crédit additionnel	Nouveau crédit d'ouvrage
	Fr.	Fr.	Fr.
Report		9 727 000	
b. Place d'armes de Brougg, agrandissement de l'installa- tion de tirs de Krähtal	830 000	126 000	956 000
6. Arrêtés fédéraux des 21 juin 1961 et 15 décembre 1965 con- cernant des ouvrages militaires et des places d'armes (FF 1961, I, 1632 et 1965, III, 739). Thoune ateliers fédéraux de construc- tion, atelier n° 2 pour blindés..	15 575 000	1 050 000	16 625 000
Total		<u>10 903 000</u>	

17183

Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant des ouvrages militaires, des places d'armes et des places de tirs (Du 23 décembre 1966)

In Bundesblatt

Dans Feuille fédérale

In Foglio federale

Jahr 1966

Année

Anno

Band 2

Volume

Volume

Heft 52

Cahier

Numero

Geschäftsnummer 9632

Numéro d'affaire

Numero dell'oggetto

Datum 30.12.1966

Date

Data

Seite 869-926

Page

Pagina

Ref. No 10 098 313

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisse.

Il documento è stato digitalizzato dall'Archivio federale svizzero.